

*N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue par vidéoconférence le 20 mai 2021. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.*

## **Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 20 mai 2021, par vidéoconférence**

La réunion a débuté à 7h00 (fuseau horaire de Montréal).

### **1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs**

LE PRÉSIDENT souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les membres et observateurs du Comité exécutif à cette réunion, qui sera la quatrième réunion virtuelle du Comité exécutif. Malheureusement, les circonstances n'ont une fois de plus pas permis une réunion en personne; il espère toutefois voir les membres en personne en septembre et/ou novembre. Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres indépendants, Mme Battaini-Dragoni et le Dr Sangenis, pour leur première réunion.

Les membres suivants ont participé à la réunion: M. Witold Bańka , président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; M. Nenad Lalovic, membre exécutif du conseil de l'AGFIS, président de l'UWW, membre du CIO ; Mme Terho, représentant Mme Danka Barteková, membre du CIO et vice-présidente de la commission des sportifs du CIO ; Mme Amira El Fadil, commissaire aux affaires sociales, Union africaine, Soudan ; M. Lucena, représentant Mme Andrea Sotomayor, présidente du Conseil du Sport américain (CADE), Équateur ; M. Niwa Hideki, ministre d'État de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie, Japon ; M. Husting, représentant M. Dan Kersch, ministre des Sports, Grand-Duché de Luxembourg ; M. Cosgrove, représentant l'Hon. Grant Robertson, vice-premier ministre, ministre des sports et des loisirs, Nouvelle-Zélande ; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendant, Italie ; Dr Patricia Sangenis, membre indépendant, Argentine.

Les présidents des comités permanents suivants ont assisté à la réunion : M. Ben Sandford, président du Comité des sportifs de l'AMA ; M. James Wood, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité Éducation de l'AMA ; M. Ser Miang Ng, président du Comité Finances et Administration de l'AMA ; le professeur Lars Engebretsen, président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général de l'AMA ; Mme Dao Chung, directrice financière de l'AMA ; M. René Bouchard, directeur des relations gouvernementales de l'AMA ; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen et des relations avec les fédérations internationales de l'AMA ; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau Asie/Océanie de l'AMA ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation, AMA ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication, AMA ; M. Tim Ricketts, directeur des standards et de l'harmonisation, AMA ; Dr Olivier Rabin, directeur exécutif principal, sciences et partenariats internationaux, AMA ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques, AMA ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau africain de l'AMA ; Dr Alan Vernec, directeur médical, AMA ; M. Gunter Younger, directeur du renseignement et des

enquêtes, AMA ; M. Tom May, directeur du développement des programmes et des relations avec les ONAD/RADO, AMA ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau d'Amérique latine, AMA ; M. Rafal Piechota, bureau du président, AMA ; et M. Frédéric Donzé, directeur des opérations, AMA.

Les observateurs suivants étaient présents : Michael Vesper, Richard Budgett, Hannah Grossenbacher, Andrew Ryan, James Carr, Nick Paterson, Machacha Shepande, Decius Chipande, Sergey Khrychikov, Richard Baum, Hiroki Toyooka, Tomohiko Arai, François Kaiser, Ulrich Haas, Jocelyn East, Victoria Noguera, Marcos Díaz et Darren Mullaly.

### – 1.1 Divulcation des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitent faire part d'éventuels conflits d'intérêts. En l'absence de demande de parole, il poursuit avec le point suivant.

## 2. Procès-verbal de la précédente réunion virtuelle du 11 novembre 2020

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la réunion précédente. Le projet de procès-verbal a été diffusé en janvier et aucun commentaire n'a été reçu des membres. En l'absence de commentaires, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

### D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 11 novembre 2020 est approuvé et dûment signé.

## 3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que c'est un plaisir d'être avec les membres ce jour-là, malheureusement de manière virtuelle, mais il espère que ce sera la dernière fois qu'il y aura une réunion entièrement virtuelle, et il espère voir les membres en septembre en Turquie lors de la réunion du Comité exécutif. Tout le monde a fait de gros efforts pour s'adapter à cette situation particulière ; si l'AMA a continué à avancer sur les points de l'ordre du jour, l'absence de contact en personne a certainement compliqué les discussions sur un certain nombre de sujets. Aussi bonnes soient-elles, les réunions virtuelles limitent parfois la capacité des membres à favoriser la coopération et à parvenir à un consensus, mais il est convaincu qu'il sera possible de revenir à des discussions plus consensuelles dans les mois à venir.

Il sera bref et ne se concentrera que sur un seul point de son rapport, même s'il sera heureux de répondre aux questions sur n'importe quel point. Il souhaite se référer au deuxième point de son rapport, qui concerne la question des partenaires qui cessent leurs contributions comme moyen de pression, et les conséquences possibles, et il souhaite faire quelques remarques afin d'être très clair. Premièrement, le point n'est pas soumis à décision, mais à discussion. Il s'agit d'une question de principe, qui doit être soulevée et discutée par le Comité exécutif. Ce point ne doit pas être lié à un cas particulier, et ce n'était pas son intention. En fait, l'AMA essaie de le déconnecter de tout cas particulier. Le fait est que, en tant qu'organisme de réglementation, l'AMA sera de plus en plus appelée à prendre des décisions difficiles à l'avenir, et cela est vrai à la lumière des efforts déployés pour renforcer le programme de conformité. Par conséquent, il pourrait facilement y avoir des situations dans lesquelles un ou plusieurs partenaires pourraient exercer une pression financière sur l'AMA pour qu'elle prenne, ou ne prenne pas, certaines décisions ou modifie les décisions, ce qui pourrait avoir un impact sur l'organisation et donner la fausse impression que les décisions sont influencées par des considérations financières. La direction souhaitait que les membres réfléchissent au fait que cette situation méritait l'attention du Comité exécutif et qu'elle devait être traitée d'une manière ou d'une autre. La proposition n'était pas de trouver une solution, mais plutôt de convenir en principe que la question méritait l'attention du Comité exécutif et que les membres devaient travailler ensemble pour voir comment et quels moyens juridiques devaient être utilisés pour la traiter.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions concernant le rapport du Directeur général.

MME EL FADIL a déclaré que, au nom de l'Afrique, elle souhaitait remercier le Directeur général pour ses efforts et indiquer que son personnel avait parcouru le rapport et appréciait le fait que, malgré les défis de la pandémie, le rapport reflétait clairement les efforts réalisés.

MR NIWA informe les membres qu'il occupe son poste actuel depuis février de cette année. Il avait assisté à l'une des réunions de l'AMA qui s'est tenue à Paris en novembre 2014, mais il était très heureux de participer à une autre réunion. En ce qui concerne le groupe de travail sur la révision des réformes de gouvernance, une grande amélioration a été constatée grâce aux efforts de l'équipe. En ce qui concerne les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, le nombre de tests effectués est une bonne nouvelle. En collaboration avec l'Agence internationale de contrôle (AIC), son ministère, l'Agence japonaise antidopage et le Conseil japonais des sports, les activités antidopage ont été encouragées dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, ainsi que des activités visant à promouvoir davantage ces efforts. Tous les efforts seront entrepris pour assurer la sécurité de tous les participants aux Jeux.

Ayant entendu le rapport du Directeur général sur la question sensible de la cessation unilatérale des contributions au budget de l'AMA, M. HUSTING rappelle que l'Europe n'a pas soutenu la proposition faite par l'AMA en novembre mais reconnaît également que la question est légitime et doit être discutée, tout en détachant la discussion de tout cas spécifique. Il a également demandé que l'AMA associe les autorités publiques à la discussion sur le sujet et à la rédaction de toute proposition future. Entre les lignes, c'est ce que l'on avait compris du directeur général lorsqu'il avait dit que l'AMA impliquerait beaucoup de partenaires pour discuter de cette importante question.

M. LUCENA se présente : il est le ministre des sports de Colombie, et il a été récemment élu pour représenter le Conseil des sports des Amériques. Il est le représentant des autorités publiques au sein du Comité exécutif. Il s'est engagé à travailler avec tous les membres et il est reconnaissant pour le soutien qu'il a reçu de tous. C'était un moment très spécial. Il a reçu une lettre de condoléances pour le décès de son ami Eduardo Gutiérrez et souhaite prendre un moment pour remercier l'AMA pour cela et dire que la région est prête à travailler, et que le fait que la Colombie préside le CADE est très important.

M. LALOVIC remercie le Directeur général pour son rapport très bref, qui met vraiment le doigt sur le problème. La situation dans laquelle l'AMA pourrait se trouver du fait que certains gouvernements modifient leur politique de financement est un très grand risque pour l'AMA et pourrait mettre en péril tous les efforts entrepris avec l'administration de l'AMA pour protéger les sportifs propres. Il ne peut qu'encourager le groupe One Voice à trouver une solution parmi les autorités publiques afin de progresser. Cette question sera probablement soulevée lors de la réunion du Conseil de fondation. Il encourage tout le monde à trouver une bonne solution, car ce n'est pas le genre d'attitude qui permettra de progresser.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires. Il comprend de la discussion que les membres sont d'accord sur le principe que la question de la menace éventuelle de cesser unilatéralement le paiement des contributions au budget de l'AMA est légitime et doit être examinée et traitée. Il suggère que l'AMA se mette en rapport avec le président actuel de One Voice et les représentants du mouvement sportif pour discuter plus avant de cette question.

#### D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du directeur général ; la direction de l'AMA se mettra en rapport avec les autorités publiques et le mouvement sportif pour discuter de la question des partenaires qui cessent leurs contributions.

– **3.1 Mise à jour sur la Covid-19, y compris les opérations de l'AMA pour les Jeux olympiques de Tokyo**

M. RICKETTS dit qu'il fournira un résumé plus détaillé le lendemain, y compris des données actualisées sur le nombre d'échantillons collectés pendant la pandémie et le soutien de l'AMA en relation avec les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo. Il s'agit notamment de la nomination des équipes d'observateurs indépendants pour les deux événements, et du soutien continu du travail de contrôle avant les Jeux que l'ITA coordonne au nom du CIO.

Cependant, il a souhaité partager une nouvelle très positive : en mars 2021, le plus grand nombre d'échantillons au niveau mondial avait été collecté par les signataires depuis que l'impact de la pandémie avait commencé à se faire sentir en mars 2020. Cela représentait 23 000 échantillons ; le chiffre le plus proche avant cela pendant la pandémie avait été de 21 000 en octobre précédent. Si l'on compare les chiffres de 2019 pour le mois de mars, 27 000 échantillons ont été collectés ; toutefois, le niveau des échantillons en compétition était de 6 000 en 2019 et, en mars 2021, ce chiffre était inférieur de 50 %, en raison du nombre limité d'événements organisés. En mars 2021, la deuxième plus grande quantité d'échantillons de contrôle hors compétition avait été collectée depuis janvier 2019. C'était une excellente nouvelle que le niveau de contrôle revienne à la normale, et il était encourageant que le chiffre des contrôles hors compétition ait dépassé de nombreux mois dans une année pré-pandémique. Cela revêtait une importance particulière pour le dépistage des sportifs en vue des Jeux olympiques de Tokyo, et les chiffres préliminaires pour avril semblaient être proches de ceux de mars, de sorte qu'il semblait que la tendance allait se poursuivre.

LE PRÉSIDENT observe que, compte tenu de la situation très difficile à laquelle elle a été confrontée l'année précédente et de l'année en cours, la lutte contre le dopage s'est plutôt bien comportée. Il félicite toutes les OAD d'avoir repris leurs activités pour revenir à un niveau proche de celui d'avant la pandémie. Il reste optimiste quant au succès des Jeux olympiques et paralympiques et a souhaité bonne chance aux hôtes japonais, au CIO et au CIP.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour de l'impact de la COVID-19 dans la lutte contre le dopage.

– **3.2 Auditeur du département renseignement et enquête**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que, comme les membres le savent, le département Renseignements et enquête de l'AMA a un statut particulier et fonctionne indépendamment du reste de l'administration. C'est pourquoi, dès le départ, l'AMA a mis en place un mécanisme d'audit indépendant pour ce département afin qu'il soit régulièrement contrôlé par quelqu'un sans que cela n'interfère avec son indépendance. Le vérificateur qui s'est acquitté de cette tâche pendant trois ans était M. Jacques Antenen, dont le CV se trouve dans les dossiers des membres. Chef de la police du canton de Vaud en Suisse, professionnel reconnu dans son domaine, il a indiqué qu'il était prêt à poursuivre son mandat pour trois années supplémentaires en tant qu'auditeur du département Renseignements et enquête. Il a donc suggéré aux membres de reconduire formellement M. Jacques Antenen pour un second mandat afin qu'il puisse continuer à exercer ses fonctions. Il remercie M. Antenen, qui a réussi à effectuer son travail depuis le bureau de Lausanne l'année précédente malgré la situation du Covid. Il demande au Comité exécutif d'approuver formellement sa reconduction pour trois ans, après quoi l'AMA devra lancer un appel d'offres en termes de candidats pour lui succéder.

LE PROFESSEUR ERDENER est intervenu au nom du mouvement sportif pour dire qu'il soutenait pleinement la reconduction du mandat de M. Antenen.

LE PRÉSIDENT demande formellement aux membres s'ils acceptent de reconduire M. Antenen pour un nouveau mandat de trois ans en tant que superviseur indépendant, conformément à la politique d'enquête de l'AMA.

#### D É C I S I O N

Approbation de la proposition de reconduire M. Antenen pour trois ans en tant qu'auditeur du département Renseignement et enquête.

#### **4. Gouvernance**

##### **– 4.1 Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA - Rapport intermédiaire**

LE PRÉSIDENT indique que le point n'est pas soumis à décision ce jour-là, mais qu'il est important car le Comité exécutif est le groupe de pilotage du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance, raison pour laquelle la question est discutée plus tôt dans la réunion. Cette discussion sera suivie d'une discussion sur le code d'éthique, étant donné l'association. Le professeur Ulrich Haas est présent à la réunion ; il est le président du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance, et guidera les membres à travers le premier rapport intérimaire, puis demandera des conseils au Comité exécutif sur certains points. Il encourage donc tous les membres à participer activement à la discussion de ce jour et à donner au professeur Haas quelques idées sur la direction à prendre par le groupe de travail pour poursuivre son travail.

LE PROFESSEUR HAAS remercie les membres de l'accueillir et de lui donner l'occasion de présenter le premier rapport intermédiaire du groupe de travail. Celui-ci était composé de sept membres : un président, deux personnes recommandées par les autorités publiques, deux par le mouvement sportif, et deux par le Comité des sportifs de l'AMA. Le groupe de travail lui-même a travaillé sur la base du mandat que les membres du Comité exécutif avaient décidé de lui confier. En substance, ce mandat prévoyait sept tâches pour le groupe de travail. La première tâche consistait à examiner l'état de la mise en œuvre des 70 recommandations proposées par le groupe précédent. La deuxième consistait à mener un processus de consultation avec tous les partenaires de l'AMA sur la mise en œuvre des réformes de gouvernance. La troisième consistait à examiner tous les commentaires issus de la consultation des partenaires, à les évaluer et à les prendre en considération. La quatrième consistait à proposer de nouveaux concepts ou d'autres domaines généraux d'amélioration en fonction des commentaires, de l'expertise des membres et, également, des entretiens menés avec les différents partenaires. Les cinquième et sixième tâches consistaient à condenser tout cela dans un rapport, qui traiterait également de l'impact des recommandations, qu'il soit financier ou lié à la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations. La dernière tâche consistait à recommander si le groupe de travail devait ou non poursuivre son mandat.

Le groupe de travail est opérationnel depuis la mi-décembre et a tenu neuf réunions jusqu'à la fin du mois d'avril ; toutefois, le format n'était pas optimal, car le groupe ne se réunissait que virtuellement, les personnes se trouvaient dans différentes parties du monde et la fenêtre pour se réunir était réduite compte tenu des décalages horaires, et la plateforme vidéo n'était pas la meilleure en termes d'engagement. Néanmoins, un terrain considérable a été couvert, et le groupe a examiné la mise en œuvre des recommandations de 2018 et a effectué un travail d'évaluation de la gouvernance de l'AMA. En particulier, le groupe de travail a examiné les critères de référence pertinents, il s'est fortement engagé dans le processus de consultation des partenaires et ensuite, bien sûr, le groupe de travail a examiné le projet de code d'éthique, et il souhaite présenter les conclusions sur chacun de ces points.



En ce qui concerne les recommandations de 2018, 70 recommandations avaient été formulées à l'époque. Il ne les passera pas en revue une par une. Les membres les trouveront dans le rapport intermédiaire. Un calendrier a été établi pour décrire les recommandations de 2018, ce qui a été réalisé entre-temps et si le groupe de travail considère que les recommandations ont été mises en œuvre. Sur les 70, 49 recommandations avaient été entièrement mises en œuvre, et le processus pour 15 était toujours en cours. Huit recommandations en 2018 avaient porté sur le code d'éthique, il n'y a donc pas d'opposition à un code d'éthique, mais il n'a pas été mis en œuvre à ce jour car ce processus est en cours. Six recommandations n'avaient pas été mises en œuvre pour diverses raisons. Le groupe de travail les examinera de plus près, ainsi que les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été mises en œuvre, dans le cadre de son rapport.

Le sujet suivant a été la méthodologie et la manière d'évaluer la gouvernance de l'AMA. Ce n'est pas une tâche facile, car l'AMA est une organisation unique ; il n'y a rien de comparable et il est difficile de trouver un point de référence pertinent pour mesurer la structure de gouvernance de l'AMA. Le groupe a pris comme point de départ l'IPACS (Partenariat international contre la corruption dans le sport), qui avait élaboré 50 critères, les a examinés pour voir si certains devaient être écartés en raison du caractère unique de l'AMA, en a écarté certains et en a ajouté d'autres en examinant différents critères de référence, par exemple, les critères internationaux élaborés par le Conseil de l'Europe, les critères élaborés par UK Sport et Australia Sport, pour aboutir à 57 critères. L'objectif des 57 critères que les membres trouveront dans le rapport est de servir de source d'inspiration. Le groupe de travail ne les suivrait pas servilement, mais ils seraient une source d'inspiration pour mesurer si la structure de gouvernance de l'AMA est un modèle de bonne pratique.

Le groupe a fait référence dans le rapport à 58 critères ; en fait, il s'agissait d'une faute de frappe et il y en avait en réalité 57. Les 57 critères peuvent être divisés en cinq sujets, dont certains font référence à la transparence de l'organisation, d'autres à l'intégrité et d'autres encore à la formation interne de la volonté d'une organisation, appelée démocratie, puis il y a une question couvrant certains critères qui traitent du développement et de la solidarité. A la fin, il y avait un sujet traitant des contrôles et des équilibres et des mécanismes de contrôle interne au sein de l'AMA. Voilà où en était le groupe de travail.

Le principal sujet qu'il abordera est le processus de consultation des partenaires, sur lequel le groupe de travail aura sans doute besoin de la contribution des membres. Le groupe de travail avait conçu un questionnaire basé sur les repères, sur les restes de la réforme de 2018, et couvrait neuf ou dix sujets. Puis, en mars, il y a eu le processus de consultation et le groupe de travail a été positivement surpris par les très bons retours : 77 organisations ont participé, principalement des ONAD. Les membres constatent que plus de 2 300 commentaires ont été formulés, dont la majorité par des organisations non gouvernementales. Les gouvernements et le sport ont fait un nombre similaire de soumissions (environ 350). Si l'on répartit les soumissions en fonction des sujets, les membres constatent que les gens se sont intéressés à environ cinq sujets très chauds : toutes les questions relatives au comité exécutif ont suscité une forte participation, de même que les questions liées au comité des sportifs et à la représentation des sportifs, aux comités permanents, au conseil de fondation et à la diversité et l'égalité des sexes. Ce sont les cinq sujets les plus chauds abordés dans le questionnaire.

En ce qui concerne les conséquences à tirer des réponses au questionnaire, il est difficile de parler de majorité et de minorité dans ce contexte, car les partenaires individuels sont très différents et ne peuvent être comparés. Par exemple, il y a eu des soumissions par des individus et des organisations, et on ne peut tout simplement pas comparer un individu avec une organisation comptant environ 200 membres individuels. Pour le groupe de travail, une tendance significative était qu'un certain nombre de personnes défendaient une certaine proposition ; mais, en outre, la proposition devait être défendue par différents groupes de partenaires, par exemple les sportifs avec le mouvement sportif, le mouvement sportif et les autorités publiques. Le groupe de travail considérerait que quelque chose était significatif si le

groupe considérait que le sujet était suffisamment valable et important pour être pris en compte. Le retour d'information serait une source d'inspiration très importante pour le groupe de travail, mais ce dernier attendrait le résultat du processus de consultation complet, y compris sa propre expertise et les entretiens qu'il mène, et ne suivrait donc pas servilement toutes les recommandations proposées par les différents partenaires.

Il abordera les différents sujets sur lesquels le groupe de travail a reçu des commentaires et demandera au Comité exécutif de lui donner des conseils. En ce qui concerne les aspects généraux abordés dans le processus de consultation, l'un des sujets était de savoir si l'ensemble du tableau avait été saisi, et quelques soumissions ont dit que le groupe de travail ne l'avait pas fait, qu'il aurait dû prendre en compte d'autres sujets également, y compris une réforme du Tribunal arbitral du sport (TAS) et l'impact de la lutte contre le dopage sur les droits de l'homme. Le groupe de travail a estimé qu'il devait écarter ces sujets. Il ne dit pas que ces sujets ne sont pas importants, mais, en ce qui concerne le TAS, il estime qu'il ne relève absolument pas de son mandat ; de même, en ce qui concerne l'aspect des droits de l'homme, il n'est pas sûr qu'il relève de son mandat, et le groupe de travail a également été informé que le Comité des sportifs de l'AMA a envoyé une lettre au directeur général pour inviter l'AMA à procéder à une évaluation des droits de l'homme. Le groupe de travail a donc pensé que, s'il y avait un projet distinct lié aux droits de l'homme, il serait préférable, pour des raisons de calendrier, d'attendre que l'autre projet progresse, de sorte que la proposition du groupe de travail serait de ne pas inclure ces deux sujets dans l'examen de la révision de la gouvernance.

Un deuxième aspect en relation avec les thèmes généraux du processus de consultation était que certains partenaires avaient dit que l'AMA avait été mise en place il y a de nombreuses années, qu'elle était un enfant de son temps, mais que les choses devaient changer, et que le groupe de travail devait concevoir l'AMA comme il le ferait aujourd'hui. Certaines personnes avaient dit qu'elles voulaient un modèle complètement nouveau, une nouvelle organisation complètement détachée de ses origines historiques. Le groupe de travail a cependant estimé que ce n'était pas la voie dans laquelle il voulait s'engager, mais qu'il souhaitait développer davantage la structure existante. Le groupe de travail a estimé que le cadre juridique dans lequel l'AMA opérait (le droit suisse) et la structure organisationnelle existante étaient si flexibles qu'il serait possible d'apporter tous les changements nécessaires et significatifs pour répondre aux critères internationaux, de sorte que la proposition pour le sujet n'était pas d'avoir des idées complètement révolutionnaires, mais plutôt de développer davantage la structure existante. Afin de mieux comprendre ce que le Comité exécutif attendait du groupe, les membres souhaitaient-ils quelque chose de particulier en ce qui concerne les éléments à prendre en compte dans le cadre de la révision de la gouvernance et, d'autre part, le groupe de travail devait-il rejeter complètement la structure existante et repartir de zéro ou continuer à développer le système existant ?

M. DE VOS s'est exprimé au nom du mouvement sportif pour remercier le groupe pour son travail très compétent, le processus qu'il suit et le rapport détaillé et complet. Il souhaite également remercier le professeur Haas pour la mise à jour du processus de consultation. En regardant les chiffres, on pourrait penser que le taux de participation est faible, bien qu'il y ait eu plus de 2300 commentaires, mais le fait que le taux de participation puisse être considéré comme faible pourrait aussi être le signe qu'il y a un grand nombre de partenaires qui ne sont pas trop mécontents de la situation actuelle. Très souvent, avec de telles enquêtes, il y a une majorité silencieuse qui ne commente pas parce qu'elle est heureuse. Il ne sait pas si cela fait partie de l'évaluation, mais il est très important de mentionner dans le rapport l'importance du facteur de pondération et d'identifier les différentes tendances parmi les différents types de partenaires.

Le professeur Haas a déjà abordé trois sujets. Le mouvement sportif soutient pleinement la conclusion du groupe de travail en ce qui concerne les droits de l'homme et la réforme du TAS. Ce n'était pas la mission du groupe de travail ; c'était aussi quelque chose d'important mais qui ne relevait pas de l'AMA. Le TAS est une fondation suisse indépendante, l'AMA peut donc en

parler mais ne peut rien y faire, et il peut comprendre qu'il y ait parfois des frustrations quant au résultat des décisions du TAS. Il se souvient de l'affaire RUSADA et, en tant que président d'une FI, il peut confirmer qu'il n'est pas toujours satisfait du résultat des décisions, mais il est nécessaire de respecter l'indépendance du TAS et il ne pense pas que les gouvernements vont réformer leurs tribunaux parce qu'ils ne sont pas satisfaits du résultat d'une décision, donc l'indépendance doit être respectée.

En ce qui concerne les droits de l'homme, qui sont bien sûr très importants, il s'agit d'une question beaucoup plus large que les réformes de gouvernance de l'AMA et, en ce qui concerne la législation de l'AMA, il y a toujours eu des contrôles effectués, si sa mémoire est correcte, par le juge Costa, un ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme, donc il y a toujours des contrôles et des équilibres.

En ce qui concerne le développement du modèle existant ou le fait de partir de zéro, il est tout à fait d'accord avec le groupe de travail pour dire que l'AMA ne doit pas chercher à créer un modèle ou un concept totalement nouveau. Les membres doivent accepter de s'appuyer sur le principe fondateur du partenariat entre les autorités publiques et le Mouvement olympique, les fondateurs de l'organisation et aussi les bailleurs de fonds. Il fallait le reconnaître, et cela faisait moins de trois ans qu'une réforme complète de la gouvernance avait été faite. Beaucoup de choses ont déjà été réalisées : sur les 70 recommandations mentionnées, 64 ont été mises en œuvre et d'autres sont en cours de mise en œuvre, mais il pense que c'est déjà une grande réussite, et une révision de la gouvernance après la réforme de la gouvernance moins de trois ans auparavant est mieux que de commencer à partir de zéro. Il est très clair qu'il est nécessaire de continuer à construire sur les bases déjà existantes et, suite aux recommandations du groupe de travail, des améliorations peuvent être apportées. Il a particulièrement apprécié la révision avec les 50 indicateurs, une méthodologie également utilisée par l'ASOIF, et il a été heureux de voir que les cinq indicateurs clés étaient exactement les mêmes que ceux du mouvement sportif. Il a donc conclu en félicitant le directeur général et son équipe d'avoir réalisé un si grand nombre des 70 recommandations dans un délai aussi court.

MS BATTAINI-DRAGONI dit qu'elle est très heureuse de faire partie du Comité exécutif et qu'elle a vraiment hâte de travailler avec tout le monde autour de la table. Elle est enthousiaste et espère que son expérience professionnelle antérieure sera utile d'une manière ou d'une autre.

Elle remercie le professeur Haas pour l'important travail et la clarté de la présentation. Elle a parcouru le document complet, qui comprend un peu plus de 400 pages, et elle admet qu'il y a encore des choses auxquelles elle doit réfléchir et qu'elle doit digérer, c'est pourquoi elle trouve l'exercice très sain. En même temps, il est nécessaire de ne pas arriver trop vite à des conclusions fortes, c'est pourquoi l'idée de deux réunions supplémentaires du groupe de travail est très rassurante.

En ce qui la concerne, les informations fournies dans le document sont extrêmement enrichissantes, bien que parfois un peu contradictoires, mais elle souhaite commenter les trois points soulevés par le professeur Haas. Il est vrai qu'elle a reconnu avec surprise que l'impression créée par le TAS n'était pas bonne. Elle peut le comprendre. Elle comprend aussi que le TAS est le TAS et non l'AMA ; cependant, il y a une sorte d'interdépendance entre le TAS et l'AMA, et elle comprend que des décisions prises qui sont difficiles à comprendre (comme cela a été le cas dernièrement) peuvent créer une confusion chez les gens, et cela rejaille ensuite sur l'AMA. Elle comprend qu'il n'est pas approprié de trop s'attarder sur le TAS dans le cadre de l'exercice actuel de réforme de la gouvernance, mais il serait important de trouver un moyen d'ouvrir la discussion, peut-être séparément, et de ne pas avancer comme si le problème de la performance du TAS devait être laissé en l'état ; il faut faire quelque chose à ce niveau.

La deuxième chose qu'elle souhaite commenter est la question des droits de l'homme. Son opinion diffère légèrement de celle du groupe de travail dans le sens où il est clair que ce qui va être décidé aura inévitablement des conséquences et un fort impact sur la question des droits de l'homme. Par exemple, il existe un droit à la participation, et elle ne donne qu'un



exemple. Si elle avait pu comprendre immédiatement la raison de la séparation de l'AMA et du TAS dans cet exercice, elle aurait eu une position plus modérée sur la question de la suppression totale de la dimension des droits de l'homme. C'est peut-être une question à examiner plus avant.

Quant à savoir si l'AMA doit se baser sur le modèle existant et voir s'il peut être amélioré ou s'il faut quelque chose de totalement nouveau, elle suit la ligne exprimée par le professeur Haas. L'AMA a été capable d'évoluer, peut-être pas aussi rapidement dans le passé, mais ce qui fait actuellement la différence, c'est que l'AMA est une organisation prête à changer, elle est donc tout à fait d'accord pour dire qu'il n'est pas nécessaire de partir de zéro. L'AMA a une opportunité incroyable d'aller de l'avant avec les éléments qui sont apparus comme des points forts dans le rapport.

Le rapport contient des mots récurrents tels que indépendance, intégrité et transparence, et tous ces mots sont là et ne peuvent être évités. De ce point de vue, le rapport que le groupe de travail a été en mesure de présenter aux membres si rapidement malgré toutes les difficultés est incroyablement important, et ce qui est peut-être nécessaire, c'est de pouvoir, au cours de la deuxième et de la troisième étape, le rendre plus facilement lisible, car 400 pages, c'est beaucoup, même si cela a été une expérience incroyable de parcourir l'ensemble du document et de lire où en était l'AMA et où elle voulait aller.

MS EL FADIL a salué le travail du groupe de travail et le rapport du professeur Haas. Le plus important pour elle est qu'il y ait des consultations et que chaque partie prenante soit consultée et impliquée dans le processus. Les consultations vont se poursuivre. Ce n'est pas le rapport final ; il y en aura un plus tard dans l'année. La poursuite de la consultation est très importante et l'AMA s'appuie sur la plus grande expérience de 2018. Ce que l'AMA fait ou cherche à faire n'est pas un changement complet de la structure de gouvernance. L'AMA apporte des modifications et améliore la structure, mais il ne s'agit pas d'un changement global. Ce que fait l'AMA est bien, mais elle ne veut pas précipiter les choses. Il faut poursuivre la consultation et impliquer de plus en plus de partenaires, afin de garantir une coopération accrue entre les autorités publiques et le mouvement sportif et de maintenir une relation très étroite, avec des sportifs impliqués dans la prise de décision et jouant un rôle dans la structure de gouvernance, ainsi que les ONAD. Tels étaient les objectifs et ce qu'elle souhaitait voir à la fin de l'important travail du groupe de travail.

Elle souhaite terminer en donnant raison à Mme Battaini-Dragoni, à qui elle souhaite la bienvenue à la réunion. Elle apprécierait un résumé du rapport, car elle ne peut pas lire 400 pages, même si elle peut charger des personnes de le lire. Elle souhaiterait un résumé des principales questions et recommandations du rapport. Cela lui donnerait l'occasion de le lire et de le commenter. Jusqu'à présent, elle a apprécié le travail effectué par le groupe de travail, mais il doit être poursuivi. L'Afrique a soumis ses observations et continuera à développer les différents aspects du rapport.

LE PROFESSEUR HAAS a abordé les deux sujets suivants soumis lors du processus de consultation. La diversité est l'un des sujets qui a suscité beaucoup de questions. Quelques partenaires ont demandé pourquoi la diversité était traitée dans le contexte de la réforme de la gouvernance et ont suggéré de laisser cette question à d'autres experts. Le groupe de travail est d'avis que, sous réserve des orientations fournies par les membres du comité exécutif, la diversité est un pilier tellement important de la gouvernance qu'elle doit être intégrée dans toute réforme de la gouvernance. Une autre question soulevée par la consultation des partenaires est que certaines d'entre elles préfèrent une approche plus étroite de la définition de la diversité, tandis que d'autres ont une approche plus large. Le groupe de travail a proposé de commencer par une approche large de ce qu'était et de ce que devrait être la diversité, sans exclure les différents mécanismes visant à stimuler la diversité aux différents niveaux de l'AMA. Un troisième aspect intéressant que le groupe de travail a déduit du processus de consultation est qu'il existe une tendance significative en faveur d'un concept de diversité dans tous les

organes et niveaux de l'AMA, y compris les organes ayant une structure représentative. En examinant ces trois questions sur la diversité, le groupe de travail a proposé de les prendre en compte et de les étudier plus en détail pour aboutir à quelques propositions concrètes : comment les mettre en œuvre et comment stimuler la diversité à différents niveaux.

Le prochain thème général abordé dans le rapport concernait l'indépendance. L'indépendance a été abordée dans la partie générale du rapport et également dans le processus de consultation lorsqu'il s'agissait des organes individuels, de sorte que l'indépendance a été mentionnée en relation avec le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Cependant, comme les membres le savent, les règles de gouvernance actuelles de l'AMA sont basées sur une approche nuancée en termes d'indépendance. Il n'y a pas d'approche unique, mais il y a une différenciation claire selon qu'un organe est de nature managériale ou consultative ou qu'il est composé de représentants. Différentes formes d'indépendance s'appliquent en fonction de la personne dont on parle. Cette question a été posée aux partenaires, qui ont donné une image très contrastée. Même s'il n'aime pas le mot, une majorité d'entre eux ont dit qu'ils pouvaient vivre avec l'approche nuancée et qu'ils souhaitaient que le groupe développe davantage cette approche nuancée. D'autres contributions ont déclaré que le concept d'indépendance était numérique : soit on est indépendant, soit on ne l'est pas, il n'y a pas de nuances entre les deux, et il devrait y avoir une approche unique pour tous. La proposition du groupe de travail était de continuer avec l'approche nuancée développée dans la réforme de la gouvernance de 2018. Il pourrait être nécessaire de le développer davantage, mais le groupe de travail a estimé qu'il fallait adopter une approche nuancée, en examinant la fonction de l'organe, qu'elle soit consultative, législative ou exécutive, et en examinant si l'organe lui-même est représentatif de certaines circonscriptions ou non. Le groupe de travail avait besoin de savoir s'il était sur la bonne voie avec ses propositions sur la diversité et l'indépendance ou si le Comité exécutif souhaitait fournir des orientations supplémentaires.

M. DE VOS estime que l'objectif de la réunion est d'avoir une interaction sur les différents points. Il s'excuse de prendre du temps, mais si le groupe de travail souhaite une contribution sur les sujets, il la fournira au nom du mouvement sportif.

Le mouvement sportif a partagé l'orientation du groupe de travail de traiter la diversité à travers une approche large au sein des différents niveaux de l'organisation et de l'examiner en fonction du niveau ou du pouvoir de décision des organes. Le mouvement sportif souhaitait également une définition large de la diversité, pas seulement du genre, ce qui est courant, mais une approche aussi large que possible.

L'indépendance a toujours été un sujet important qui a suscité de nombreuses discussions, mais le mouvement sportif soutient l'approche nuancée décrite par le professeur Haas. L'AMA est une organisation construite sur la représentation des fondateurs et des bailleurs de fonds et, déjà au sein du Comité exécutif, quatre des 14 membres sont indépendants. L'indépendance doit varier selon l'organisme, et le mouvement sportif est également favorable au maintien des définitions de l'indépendance élaborées par l'AMA. Deux nouveaux membres indépendants débutaient ce jour-là. Il convient de donner une chance au processus et l'AMA devrait procéder à une évaluation ultérieurement.

L'AMA est une fondation de droit suisse et, conformément à la législation, les membres du Comité exécutif doivent agir dans l'intérêt de l'AMA, puis dans l'intérêt de tout autre organisme qu'ils pourraient représenter, de sorte que le fait d'occuper d'autres fonctions ne devrait pas poser de problème. La double casquette ne devrait pas être un problème. Il est nécessaire d'avoir au sein de l'AMA des personnes ayant une expérience actuelle et toujours actives, afin de pouvoir écouter des personnes ayant une expérience quotidienne dans les domaines concernés. Il soutient l'approche décrite par le professeur Haas.

LE PROFESSEUR HAAS remercie les membres pour leurs interventions, qui ont été extrêmement utiles pour le groupe de travail. En ce qui concerne le Comité exécutif, la plupart des commentaires ont été faits sur cet organe. Le groupe de travail a pu dégager quelques

tendances significatives, la première étant que les gens pensent que le nombre de membres du Comité exécutif ne devrait pas être réduit. La deuxième tendance importante est le souhait d'augmenter le nombre de membres indépendants du comité exécutif. Une autre tendance importante est d'inclure plus de représentants des sportifs au comité exécutif, et d'avoir un type différent de sportif en plus ou en remplacement, décrit comme un sportif qui n'a pas de double casquette, ce qui signifie qu'il n'est pas lié à une ONAD, un gouvernement ou une institution sportive. En ce qui concerne les membres individuels du comité exécutif, les tendances significatives ont été d'accroître l'indépendance, et cela est vrai pour le président, le vice-président et même pour les membres indépendants. En outre, une tendance significative a été de renforcer les critères d'indépendance pour les membres ordinaires du comité exécutif. Tous les membres du comité exécutif devraient faire l'objet d'une sorte de vérification et tous les membres du comité exécutif devraient toujours avoir le devoir de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'AMA. Le groupe de travail a estimé que ces tendances significatives étaient précieuses et intéressantes, et qu'il aimerait procéder à un examen approfondi de ces propositions et proposer quelque chose de plus concret dans le cadre de la réforme de la gouvernance, mais ce sont des éléments qu'il prendrait en compte lors de son passage au comité exécutif.

En ce qui concerne le Conseil de fondation, il y a eu des tendances significatives en matière de composition ; il est intéressant de noter que la tendance significative est que le Conseil de fondation doit rester représentatif par nature. Totalement différent du Comité exécutif, le Conseil de fondation doit rester entièrement représentatif, et il y a une tendance significative à inclure les ONAD dans le Conseil de fondation, et il y a un concept, pour lequel un nom n'a pas été trouvé, qu'il devrait y avoir quelques sportifs qui n'ont pas de double casquette. En ce qui concerne les membres individuels, il n'y a pas eu de réelles tendances ; mais, encore une fois, lorsqu'il s'agit de composition, les tendances sont importantes et précieuses et le groupe de travail veut en tenir compte lorsqu'il élabore des propositions concrètes. Il y a un point intéressant sur lequel il n'a pas pu faire de proposition, car un grand nombre de partenaires ont déclaré que, lorsqu'on examine les ordres du jour du Comité exécutif et du Conseil de fondation, on constate un chevauchement important des rôles et des ordres du jour, ce qui n'est pas considéré comme efficace, et la question est donc de savoir si les membres peuvent indiquer au groupe de travail si cela est vrai ou non. Il s'agit de questions très importantes en ce qui concerne le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Toute orientation que les membres pourraient fournir serait très appréciée.

M. DE VOS s'est à nouveau exprimé au nom du mouvement sportif, qui a examiné la voie proposée et l'a pleinement soutenue. Il a souligné l'importance de maintenir la composition et la structure actuelles du Comité exécutif et du Conseil de fondation. En ce qui concerne la représentation, il existe de nombreuses possibilités au sein du Conseil de fondation d'inclure dans les délégations du mouvement sportif et des autorités publiques des partenaires telles que des sportifs ou des ONAD. Les possibilités étaient là et elles ont déjà été utilisées.

En ce qui concerne le point spécifique soulevé sur les ordres du jour, qui semblent parfois être dupliqués, l'ordre du jour du Conseil de fondation devrait peut-être être revu pour qu'il ressemble davantage à celui d'une assemblée générale. En revanche, il est normal que le Comité exécutif, qui agit essentiellement comme un conseil, ait un ordre du jour similaire à celui d'une assemblée générale, car il doit préparer une assemblée générale ; c'est le cas dans de nombreuses organisations. La question est de savoir comment équilibrer les choses. Peut-être que tous les rapports pourraient relever davantage du Conseil de fondation que du Comité exécutif, mais il estime que tout fonctionne bien en général et n'a donc pas grand-chose à dire à cet égard.

LE PROFESSEUR HAAS remercie M. De Vos pour ses commentaires, qui seront pris en compte. En ce qui concerne les comités permanents et le comité de révision de la conformité, il apparaît que les gens sont très satisfaits des comités permanents en général. Une tendance significative se dégage, à savoir que la présence des comités permanents est adéquate, utile et

qu'ils apportent une expertise. Seule une minorité a déclaré qu'ils étaient beaucoup trop bureaucratiques. La plupart des soumissions ont été positives.

En ce qui concerne l'indépendance, il est intéressant de noter que les gens voulaient que la norme d'indépendance soit renforcée, non pas par rapport au président mais par rapport aux autres membres ordinaires des commissions permanentes, et il y avait une certaine tendance à dire qu'ils ne voulaient pas que des personnes du Comité exécutif soient membres des commissions permanentes. C'était déjà une pratique courante pour les présidents, mais les gens ont voulu que la règle s'applique également aux membres ordinaires. Il y a eu une légère déviation en ce qui concerne le Comité Finances et administration. Certains se sont demandés s'il était vraiment nécessaire d'accorder une indépendance totale aux membres du Comité Finances et administration, car il est tellement lié aux opérations de l'institution qu'il devrait peut-être y avoir une exception à la règle, et il y a eu un fort désir de mieux refléter la diversité dans la composition des comités permanents. Le groupe de travail a proposé de prendre en compte tous ces éléments et de les étudier plus en détail.

En ce qui concerne le Comité de révision de la conformité, aucune tendance claire n'a été détectée. Il y a eu quelques propositions intéressantes, mais aucune tendance forte. Certaines personnes ont proposé une plus grande représentation des sportifs, tandis que d'autres ont suggéré une représentation des ONAD, car c'est l'un des comités permanents dont les ONAD sont absentes. D'autres ont déclaré qu'il était nécessaire de renforcer l'indépendance des membres du Comité de révision de la conformité, et la question s'est posée de savoir qui devait avoir le pouvoir de décision sur les décisions du Comité de révision de la conformité, à savoir si cela devait être le Comité exécutif ou si le Comité de révision de la conformité devait avoir le pouvoir de décision sur l'affaire. Aucune tendance significative n'a été détectée, et le groupe de travail est ouvert aux propositions et à tout type de contribution sur les comités permanents en général ou sur le Comité de révision de la conformité.

M. DE VOS a remercié le professeur Haas pour ses recommandations. Le mouvement sportif estime qu'une distinction claire doit être faite entre les auditeurs et le comité Finances et administration, qui a un rôle important à jouer dans l'organisation, en examinant les détails de l'allocation des ressources et de la stratégie financière, ce que les auditeurs ne font évidemment pas. Il comprend que les présidents des comités ne doivent pas être membres du Comité exécutif ou du Conseil de fondation, mais pense qu'une exception devrait être envisagée pour le président du Comité Finances et administration, car il joue un rôle crucial dans la stratégie de l'organisation. Le groupe de travail devrait examiner la possibilité que le président du Comité Finances et administration soit membre du Comité exécutif, car le Comité Finances et administration est important en termes de détermination de la stratégie financière de l'organisation.

En ce qui concerne le comité de révision de la conformité, le mouvement sportif ne voulait pas de changement et ne voulait certainement pas donner de pouvoir de décision au comité de révision de la conformité. Le mouvement sportif estime que les décisions doivent être prises par le comité exécutif, également d'un point de vue juridique, car les décisions prises par le comité exécutif seraient plus fortes si elles étaient contestées par la suite.

MS BATTAINI-DRAGONI dit qu'elle serait très intéressée de savoir, en relation avec la conversation sur le Comité de révision de la conformité, ce qui se cache derrière la demande de renforcer l'indépendance au sein du Comité de révision de la conformité. Le professeur Haas pourrait-il peut-être partager plus d'informations avec les membres ?

LE PROFESSEUR HAAS répond que, chaque fois que le groupe de travail a demandé aux gens de faire une soumission, il a également demandé une explication. L'idée a été émise que le Comité de révision de la conformité devrait peut-être compter davantage de personnes indépendantes, non liées à un certain groupe d'intérêt. D'un autre côté, cette tendance n'a pas été clairement établie. Certaines personnes ont dit que le Comité de révision de la conformité ne pouvait pas fonctionner en vase clos et qu'il était nécessaire d'avoir des personnes ayant

des connaissances internes, d'où la nécessité d'avoir des personnes nommées par les gouvernements ou le mouvement sportif. D'autre part, certains ont suggéré d'inclure d'autres groupes d'intérêt, ce qui contredit l'idée d'indépendance. Il serait intéressant de demander à ces personnes d'imaginer ce qui se serait passé si RUSADA avait siégé au Comité de révision de la conformité en tant que représentant de l'ONAD, par exemple. Ce sont des idées individuelles, et elles sont contradictoires.

Il restait deux gros sujets sur les sportifs et la représentation des sportifs. Le groupe de travail avait promis en 2018 d'examiner la question de plus près. Certains avaient fait valoir que la question devait être laissée à l'appréciation des sportifs et que le groupe de travail ne devait pas se mêler des affaires des sportifs. Il s'agit d'une question de gouvernance importante qui doit être examinée de manière exhaustive, et le groupe de travail souhaiterait donc qu'elle fasse partie de son mandat. Le groupe de travail travaille, bien entendu, en étroite collaboration avec le comité des sportifs. Il y a deux représentants du comité des sportifs dans le groupe de travail, et le comité des sportifs a créé un groupe de travail spécial sur les aspects liés à la représentation des sportifs. La proposition du groupe de travail est donc de travailler main dans la main avec le comité des sportifs, son groupe de travail et, bien sûr, les deux représentants des sportifs dans le groupe de travail. Il y a eu un débat sur ce à quoi devraient ressembler les meilleurs représentants des sportifs. Les propositions, qu'il qualifie de tendances significatives, ont été que les sportifs doivent être des sportifs de haut niveau ou internationaux, liés par le Code mondial antidopage, et qu'il faut tenir compte d'un certain laps de temps après la fin de leur carrière sportive. La fenêtre proposée était relativement large, entre trois et douze ans, de sorte qu'un sportif ne serait pas un sportif pour toujours ; cependant, si quelqu'un voulait être un représentant des sportifs, cela était limité dans le temps. Le groupe de travail a proposé d'en tenir compte et de préciser davantage les critères applicables aux représentants des sportifs.

Le sujet suivant était encore plus compliqué : comment relier le représentant des sportifs à sa circonscription. Tout le monde a insisté sur le fait que, pour être un représentant des sportifs, il fallait une légitimité, un lien entre la circonscription et le représentant des sportifs ; cependant, il n'y a pas eu de tendance claire sur la façon de mettre en œuvre ce lien. Certains ont proposé que l'AMA utilise les structures existantes, par exemple les comités des sportifs du CIO, du CIP, des FI et des CNO, afin d'élire les représentants des sportifs, et d'autres ont dit qu'ils voulaient des systèmes d'élection alternatifs, un réseau d'ONAD, par exemple. D'autres avaient dit qu'ils souhaitaient une élection en dehors de toute structure existante, et d'autres avaient dit qu'ils souhaitaient des nominations par un comité de nomination qui examinerait les candidats et les nommerait ensuite. D'autres encore ont dit qu'ils souhaitaient une combinaison de tout ce qui précède. Il a demandé des conseils sur la manière de relier les représentants des sportifs à leur circonscription.

Enfin, en ce qui concerne l'indépendance, une grande discussion a eu lieu pour savoir s'il fallait ajouter un critère supplémentaire pour le représentant des sportifs. La question était de savoir si le représentant devait être indépendant et, lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils entendaient par indépendant, certains répondants ont répondu que la personne ne devait pas être rattachée à une ONAD, une organisation sportive ou un gouvernement, donc pas de double casquette. Enfin, une forte tendance s'est dégagée pour que le comité des sportifs ait le droit d'élire son propre président et soit chargée d'envoyer les représentants des sportifs dans les différentes commissions permanentes. Il demande l'avis des membres sur les sportifs et leur représentation.

MME TERHO a remercié le professeur Haas et le groupe de travail pour leur travail et le rapport. Elle a soutenu le groupe de travail qui a consulté le comité des sportifs de l'AMA et le groupe de travail sur la représentation des sportifs et a également soutenu la révision par le groupe de travail des tendances significatives et des critères d'éligibilité pour être un représentant des sportifs sur la base des recommandations existantes élaborées par les comités des sportifs. L'AMA a grandement bénéficié de l'expérience acquise dans le domaine des sportifs



liés par le Code. La lutte contre le dopage dans le sport est un sujet qui concerne toutes les commissions de sportifs. Tous les sportifs sont très impliqués dans les questions de lutte contre le dopage et ce sujet n'est pas réservé au comité des sportifs de l'AMA ; celle-ci doit s'engager avec d'autres représentants des sportifs pour aider à soutenir la lutte contre le dopage dans le sport. Les sportifs qui représentent d'autres personnes au sein de l'AMA devraient avoir reçu un mandat de leurs pairs, et avoir la possibilité de revenir vers la communauté pour obtenir des avis supplémentaires, et une bonne façon de le faire est d'utiliser les réseaux existants, de les développer et de les améliorer afin d'avoir la possibilité de revenir vers les sportifs qui les ont mandatés pour faire partie du comité des sportifs. La représentation des sportifs a été clairement définie dans l'ensemble du mouvement sportif, grâce au travail des comités des sportifs du CIO, du CIP, des FI, des CNO et du CNP.

En ce qui concerne les ONAD, leur mandat varie quelque peu, et elle encourage la consultation des comités nationaux des sportifs afin de connaître leur point de vue sur la représentation. Elle pense que les critères généraux d'indépendance devraient s'appliquer au Comité des sportifs de l'AMA.

M. SANDFORD remercie le professeur Haas pour sa présentation très complète. Certains des thèmes abordés en ce qui concerne la représentation des sportifs sont exactement les mêmes que ceux avec lesquels le comité des sportifs et son groupe de travail sur la représentation des sportifs se sont débattus ces dernières années, et de nombreuses questions ont été spécifiquement posées dans le processus au nom du groupe de travail sur les sportifs, de sorte qu'elles ont alimenté le travail effectué en termes de propositions élaborées par le comité des sportifs de l'AMA et la façon dont elle pense que l'éligibilité et la représentation des sportifs devraient se présenter au sein de l'AMA. Il en résulte que l'engagement entre les groupes de travail et le Comité des sportifs est vital pour démêler les thèmes et les faire ressortir et, tant que le travail ne fait pas double emploi, le groupe de travail sur la représentation des sportifs et le Comité des sportifs se penchent plus spécifiquement sur le Comité des sportifs et la représentation des sportifs, mais il y a aussi une image plus large de la représentation des sportifs dans l'ensemble de l'AMA, et c'est peut-être là que le groupe de travail du professeur Haas prend tout son sens. Il était simplement nécessaire d'aligner les travaux et il se réjouit de travailler avec le professeur Haas sur ce point. Toutes les soumissions reçues sur la représentation des sportifs ont été remises au groupe de travail sur la représentation des sportifs, qui est en train de les examiner afin de développer des modèles qui seront présentés au Comité exécutif à l'avenir, donc le travail est en cours de son côté également.

LE PROFESSEUR HAAS dit qu'il y a encore un sujet sur lequel il souhaite obtenir des conseils : les ONAD. C'était l'un des reliquats de la réforme de 2018. Pour faire court, tout le monde a reconnu dans ses soumissions que les ONAD étaient très importantes, une grande source d'expertise et de connaissances, mais la principale question soulevée avait été de savoir si elles devaient également participer au Comité exécutif et au Conseil de fondation. Si l'on interrogeait les ONAD, elles répondraient qu'elles veulent être à la table, pour des raisons de légitimité et d'inclusion, qu'elles remplissent une fonction importante, etc. Cependant, elles ont également dit qu'elles n'avaient aucun moyen de représentation ou de légitimité, car elles ne pouvaient pas élire un représentant de leur circonscription, aucune structure ne permettant l'élection de tels représentants. Bien entendu, le groupe de travail a reconnu les contributions importantes des ONAD dans le domaine de la lutte contre le dopage. Ce n'était pas une question. La question est celle du rôle à donner aux ONAD au sein de la structure de l'AMA, et cela dépend du rôle propre des ONAD. Devraient-elles être des experts, ou un organe politique ou décisionnel ? La seule chose que le groupe de travail a pu constater à partir des soumissions était une tendance significative selon laquelle les gens voulaient des ONAD autour de la table du Conseil de fondation, mais il n'y avait pas de tendance claire (à part parmi les ONAD) pour les laisser s'asseoir autour de la table du Comité exécutif. Le groupe de travail souhaite travailler sur cette base ; toutefois, si les membres du Comité exécutif ne sont pas d'accord, il leur demande des conseils sur la manière de traiter les ONAD au sein de la structure de l'AMA.

M. COSGROVE dit que l'idée que les ONAD sont incapables d'élire un représentant est sûrement démentie par deux choses : premièrement, elles ont un conseil d'administration, élu par leurs pairs, et deuxièmement, elles ont l'ONAD. Troisièmement, de la même manière que l'argument selon lequel la responsabilité de l'élection des représentants devrait peut-être être laissée aux sportifs, il s'ensuit que la réponse est de laisser les ONAD déterminer elles-mêmes comment et qui devrait être élu pour les représenter. Enfin, il part du principe que le professeur Haas sera ravi d'entendre les réflexions supplémentaires des membres une fois qu'ils auront digéré sa présentation très détaillée ce jour-là, et qu'ils pourront lui communiquer directement toute réflexion supplémentaire.

M. DE VOS déclare au nom du mouvement sportif que les ONAD sont très importantes et que l'AMA a vraiment besoin de leur expertise et de leur expérience. Il estime qu'en tant qu'entités opérationnelles responsables de la mise en œuvre du Code de l'AMA au niveau national, financées pour l'essentiel par les gouvernements, les ONAD doivent être affiliées aux autorités publiques en tant que groupe de coordination, même si elles opèrent indépendamment des gouvernements. Comme mentionné précédemment, les sportifs étaient inclus dans le Conseil de fondation via le mouvement sportif. Il n'aurait rien contre le fait que les ONAD soient représentées au Conseil de fondation par le biais des autorités publiques. Il accueillerait favorablement d'autres recommandations du groupe de travail sur la manière dont l'AMA pourrait renforcer et améliorer l'engagement avec les ONAD.

MS BATTAINI-DRAGONI observe que la question des ONAD est intéressante. Dans le rapport de 400 pages, elles sont mentionnées fréquemment. Quand elle pense aux ONAD, le mot clé pour elle est l'expertise, et être un expert au Conseil de fondation ne signifie pas être un représentant en termes de droit de vote. Elle remercie le professeur Haas d'avoir souligné l'importance du mot expertise, qui pourrait être introduit dans le débat. Elle accueille favorablement cette idée, mais souhaite construire la possibilité d'"inclure" les ONAD sur la base du principe d'expertise. Elle a besoin de réfléchir davantage à la question de savoir si elles devraient ou non participer pleinement avec des droits de vote.

LE PROFESSEUR HAAS a dit à M. Cosgrove qu'il pouvait soumettre des commentaires à tout moment. Plus le groupe de travail recevra de conseils, mieux ce sera.

En ce qui concerne le projet de Code d'éthique, le groupe de travail a examiné le projet ; malheureusement, il n'a pas eu le temps d'examiner chaque disposition, il a donc examiné les modèles, et a formulé quelques recommandations sur lesquelles il a pu trouver un consensus, puis a énuméré quelques suggestions individuelles, qu'il a considérées comme intéressantes mais sur lesquelles il n'a pas pu trouver de consensus en raison du manque de temps pour tout discuter.

Bien sûr, le point concernant les modèles avait également été controversé au sein du groupe. La majorité des membres du groupe de travail a préféré le modèle B aux autres modèles. En fin de compte, lui et le groupe de travail ont pensé qu'il y avait quelques nuances dans les modèles pour un compromis, de sorte qu'il était possible de tenir compte des souhaits des deux groupes. Le groupe de travail n'a pas été chargé de trouver un compromis ; il a simplement été chargé de décider quel modèle il préférait. Il sait que le Comité exécutif a modifié certaines des dispositions des modèles. Il ne s'étend pas sur ce point. Il pense qu'il est important de noter que le groupe de travail n'a pas vu la dernière version du code d'éthique et qu'il n'a pas eu le temps de discuter de toutes les dispositions des versions précédentes. Le groupe de travail n'a pas inclus de questions sur le code d'éthique dans le processus de consultation, et a reçu quelques critiques à ce sujet. Le groupe de travail a donc suggéré au Comité exécutif d'envisager de joindre toute décision sur le code d'éthique dans le contexte de délibérations plus larges sur la gouvernance de l'AMA et de reporter cette décision à une date ultérieure, afin de permettre au groupe de travail d'avoir plus de temps pour discuter et d'être plus inclusif en termes de partenaires de l'AMA. Cela dit, il a remercié les membres de l'avoir accompagné pendant si longtemps et de leur attention.

M. HUSTING intervient au nom de l'Europe pour saluer le travail impressionnant réalisé par le groupe de travail en si peu de temps et dans les conditions difficiles actuelles. Il souhaite faire une intervention globale pour gagner un peu de temps.

L'Europe s'est vraiment félicitée du rapport intermédiaire, qui donne un excellent aperçu des problèmes actuels liés à la gouvernance de l'AMA et soulève un certain nombre de questions très pertinentes. Les autorités publiques ont également invité le groupe de travail à élaborer des propositions spécifiques et peut-être des scénarios sur la gouvernance de l'AMA pour la prochaine réunion du Comité exécutif, et ont demandé au groupe de travail de se concentrer sur quatre priorités principales : la nécessité d'éviter toute duplication des rôles et des compétences entre le Comité exécutif et le Conseil de fondation de l'AMA, avec une meilleure clarification des responsabilités entre les deux organes, en évitant la double casquette ; la nécessité de renforcer l'indépendance du Comité exécutif de l'AMA ; la nécessité d'assurer une représentation significative des différents groupes de partenaires, principalement les sportifs et les ONAD, mais en complément du Conseil de fondation ; et la nécessité d'assurer que les décisions dans les domaines sensibles, y compris le processus d'affirmation de la non-conformité, soient indépendantes des intérêts politiques et autres.

Le groupe de travail devrait bientôt recevoir une position officielle des autorités publiques sur tous les points de vue et priorités afin d'améliorer la gouvernance de l'AMA. Le CAS a été un point de discussion, et il est tout à fait d'accord pour dire que le groupe de travail n'est pas le lieu le plus approprié pour en discuter ; mais, pour certaines autorités publiques, c'est encore une discussion qu'elles souhaitent avoir un jour dans un forum totalement séparé, à déterminer, c'est pourquoi il soutient le point de vue exprimé par Mme Battaini-Dragoni.

LE PROFESSEUR HAAS a remercié les membres pour leurs interventions et leurs conseils utiles. Il retournera dans son groupe avec eux.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires intéressants et remercie le professeur Haas d'avoir modéré cette discussion très importante, et espère qu'elle l'aidera, ainsi que le groupe de travail, à formuler de bonnes recommandations qui feront passer la gouvernance de l'AMA au niveau supérieur. Il a remercié le groupe de travail pour le travail accompli à ce jour.

## D É C I S I O N

Prise en compte du rapport intérimaire  
du groupe de travail sur la révision des  
réformes de la gouvernance de l'AMA.

### – 4.2 Code d'éthique

M. SIEVEKING a déclaré que des commentaires très utiles avaient été reçus au cours de la deuxième période de consultation, et que la plupart d'entre eux avaient été intégrés dans le nouveau projet. Un point important à souligner est que l'option C, qui fait référence à un responsable de l'éthique uniquement, n'est plus sur la table car elle n'a obtenu le soutien d'aucun des membres. Il y a donc deux options : une selon laquelle la décision appartient au Comité exécutif et une autre selon laquelle la décision appartient au comité d'éthique indépendant. Les commentaires reçus ont clairement montré qu'il n'y avait pas de consensus entre les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation sur la meilleure option, de sorte que la discussion se poursuivra sur cette question très importante, sur laquelle travaille également le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA.

M. KAISER passe brièvement en revue le projet de code d'éthique modifié suite au processus de consultation. L'introduction a été faite par M. Sieveking. Il est important de noter que tous les partenaires ont été unanimes pour écarter l'option C, qui fait uniquement référence au responsable de l'éthique. Les deux seules versions restantes sont basées sur la question de savoir qui prendra la décision finale. Dans la version A, le comité exécutif devrait prendre la

décision finale quant à savoir si une violation a été commise ou non et, dans la version B, le comité d'éthique indépendant prendrait la décision finale. Ils ont été très impressionnés par les commentaires faits par les partenaires et ont mis en œuvre la plupart d'entre eux. Ceux qui n'ont pas été mis en œuvre figuraient déjà dans le projet mais étaient peut-être exprimés de manière insuffisante, de sorte que la formulation a été modifiée pour refléter ce qui avait été suggéré, et d'autres n'ont pas été inclus parce qu'ils étaient traités ailleurs dans les règlements et documents de l'AMA.

En ce qui concerne les principaux amendements et les principes généraux, plusieurs partenaires s'étaient inquiétés du fait que le projet ne contenait peut-être pas assez de précisions sur les valeurs défendues par le Code et du fait qu'il devait être un outil utilisable pour l'enseignement de l'éthique au sein de l'AMA, il a donc été tenu compte de ces préoccupations et le nouveau projet de Code s'appuie sur les valeurs fondamentales défendues par l'AMA, à savoir l'intégrité, l'ouverture, la mission générale, le mouvement mondial en faveur d'un sport sans dopage, l'objectif principal de l'AMA, et fait référence aux comportements que doivent adopter les membres de l'AMA : l'impartialité, l'honnêteté, l'équité, l'absence de préjugés, l'absence de favoritisme, l'absence de représailles à l'encontre de toute personne signalant une violation du Code et l'absence d'influence induite. En ce qui concerne les devoirs, en relation avec les conflits d'intérêts, une partie prenante a fait remarquer que la disposition sur les conflits d'intérêts était trop courte, et c'était le but recherché car, en fait, ce sujet était largement couvert dans le règlement de gouvernance de l'AMA, de sorte qu'il a été jugé préférable de n'avoir qu'une référence dans le code d'éthique aux conflits d'intérêts tels que couverts dans le règlement de gouvernance et de ne pas dupliquer la disposition. De même, en ce qui concerne l'intégrité, il a été jugé nécessaire de préciser que seules les incitations indues constitueraient une violation, car certaines incitations, telles que le versement de paiements aux officiels pour les encourager à mieux remplir leurs fonctions, ne constituent pas des violations du code d'éthique. En ce qui concerne la confidentialité, il a été jugé nécessaire de préciser clairement que le fait de signaler une violation conformément au Code ne constitue pas une violation de l'obligation de confidentialité au sein de l'AMA. Concernant le devoir de coopération de la personne concernée, il y avait une question très importante : que faire si la personne concernée par la violation ne coopérait pas et que l'AMA voulait obtenir des informations ou des documents d'un tiers, comme une banque, s'il y avait une sorte de paiement de corruption. Il était impossible pour l'AMA ou le comité d'éthique indépendant d'obtenir ces documents auprès d'un tiers ou de la personne concernée, mais l'obligation de coopérer impliquait que la personne concernée devait donner son consentement au tiers pour qu'il fournisse les informations requises par le comité d'éthique indépendant ou le responsable ou le Comité exécutif et qu'en cas de refus, l'organe de décision dans le cadre du code d'éthique pouvait tirer des conclusions défavorables de ce refus. C'était un système utilisé couramment dans les tribunaux ordinaires et qui fonctionnait assez bien.

En ce qui concerne les conditions, les nominations et les opérations, en ce qui concerne la durée des mandats, une remarque commune de toutes les partenaires a été d'avoir des mandats de trois ans, avec un maximum de neuf ans, comme dans les règlements de gouvernance de l'AMA pour les autres organes. C'était une très bonne proposition et elle a été mise en œuvre dans le projet ; le même système a été appliqué pour le responsable de l'éthique et les membres du comité d'éthique indépendant. En ce qui concerne la nomination, les seules modifications ont été d'ordre cosmétique, car la formulation était là. Il a été précisé que tous les membres du comité d'éthique indépendant sont nommés par le conseil de fondation sur recommandation de la commission des nominations, mais que le recrutement et, bien sûr, l'évaluation et le contrôle des membres et du président du comité d'éthique sont effectués par la commission des nominations, qui fait des recommandations au conseil de fondation pour les nominations. Le mouvement sportif et les autorités publiques peuvent soumettre des candidats à la commission des nominations ; c'est également un point qui a dû être clarifié. Il est possible de soumettre et de ne pas imposer des candidats, et un partenaire a suggéré de limiter le nombre de soumissions à faire par le mouvement sportif et les autorités publiques. Ils estiment

que ce n'est pas une bonne idée, car il est difficile de prévoir à l'avance les meilleurs membres ou candidats. Il pourrait y avoir des situations dans lesquelles les autorités publiques ne fourniraient qu'un seul excellent candidat et le mouvement sportif en soumettrait trois, et il pourrait être utile pour le comité des nominations de disposer des quatre candidats avant de les examiner. Ils ont estimé qu'il était contre-productif d'avoir une limitation en termes de nombre de candidatures.

En ce qui concerne les rapports, le comité d'éthique indépendant fonctionnerait indépendamment de l'AMA. C'était une recommandation dans le projet, mais elle a été exprimée de manière plus spécifique. En particulier, le comité peut s'adresser directement aux personnes de l'AMA sans avoir à passer par d'autres organes, ce qui lui confère une certaine indépendance à cet égard. Le seul rapport que devra faire le comité d'éthique indépendant sera un rapport annuel au président de l'AMA sur les activités en général, mais pas sur les cas concrets.

En ce qui concerne le processus d'enquête, une partie prenante a estimé qu'il devrait être spécifiquement prévu que le conseil d'éthique puisse soumettre une plainte au responsable de l'éthique, ce qui est une bonne idée car les faits pourraient être portés à la connaissance du conseil d'éthique indépendant, qui devrait les soumettre au responsable de l'éthique pour enquête. On a également estimé qu'il était important que le responsable de la déontologie puisse bénéficier de l'assistance d'un avocat ou d'un consultant lors de l'enquête, mais il a également été judicieux de soumettre cela à l'approbation préalable du conseil d'éthique indépendant, pour des raisons budgétaires, car il faut respecter le budget, ce qui est également une question importante.

Le troisième point concerne la saisine des autorités pénales, et tous les partenaires ont décidé à l'unanimité de permettre la saisine des autorités pénales si la violation constitue également une infraction pénale. Cela n'avait pas été expressément mentionné dans le projet précédent ; selon lui, c'était possible, mais il valait mieux que ce soit précisé, et c'est le cas dans le nouveau projet. Le déontologue et le conseil d'éthique indépendant peuvent tous deux renvoyer les violations aux autorités chargées de l'application des lois. En ce qui concerne le responsable de l'éthique, il a été jugé nécessaire qu'il demande l'autorisation préalable du comité d'éthique indépendant, car il s'agit d'une action importante qui pourrait déclencher des contre-plaintes ou des procès en diffamation, ce qui pourrait être très préjudiciable aux intérêts de l'AMA. Il a également été jugé important de bénéficier de l'assistance du département Renseignement et enquête de l'AMA, qui dispose de contacts dans le monde entier et d'une grande expérience dans ce domaine.

Sur la version A, qui était essentiellement la décision prise par le Comité exécutif, au niveau du comité d'éthique indépendant, certains partenaires avaient suggéré de supprimer la référence au rapporteur dans le panel. Cette référence avait été maintenue parce qu'elle était rentable et plus efficace en termes d'opérations, puisqu'elle empêchait le panel d'examiner tous les détails du cas. Un résumé exécutif est fourni par le rapporteur, qui est un membre de la commission agissant en tant que rapporteur. Il a été jugé rentable de maintenir ce système. Le panel doit décider si le plaignant doit être partie à la procédure ou non.

Au niveau du Comité exécutif, la question a été soulevée de savoir si le Comité exécutif devait ou non examiner le cas du début ; en fait, il examinerait le cas sur la base des recommandations faites par le comité d'éthique indépendant, mais il ne serait pas lié par ces recommandations. Il ne s'agit donc pas d'un examen complet, mais il y aura certainement une indépendance en termes de prise de décision. En ce qui concerne les coûts, le Comité exécutif peut imposer des coûts, mais il n'est pas obligé de le faire ; cela sera laissé à la discrétion du Comité exécutif, en fonction de la nature de l'affaire et du comportement des parties.

Un point sur lequel tous les partenaires étaient entièrement d'accord était que, dans l'intérêt de la transparence et de la bonne gouvernance, les décisions devraient être publiées en général, sous réserve seulement de certaines limitations liées à la protection des droits de la personnalité, à la protection des données et aux droits des tiers. Les appels au TAS contre les



décisions du Comité exécutif sur les violations du Code ont été discutés par quelques partenaires, et la décision a été prise de maintenir le TAS comme organe d'appel contre ces décisions afin de minimiser le risque d'avoir des décisions contradictoires par les tribunaux ordinaires traitant du Code, ce qui est important pour avoir une approche cohérente de l'application d'un code d'éthique dans le monde entier.

Sur la version B, aucune autre modification n'a été apportée, si ce n'est que toutes les dispositions faisant référence au Comité exécutif ont été supprimées.

En ce qui concerne les sanctions et les mesures, il n'y a eu aucune modification, sauf en ce qui concerne le personnel de l'AMA. Une partie prenante a fait une très bonne observation, à savoir qu'il serait très difficile d'appliquer les sanctions et mesures du projet actuel au personnel de l'AMA. Les sanctions ne s'appliqueraient pas au personnel de l'AMA. Si l'enquête révélait qu'un membre du personnel de l'AMA avait violé le code, la décision serait transmise au département des ressources humaines de l'AMA, qui prononcerait alors des sanctions et appliquerait des mesures conformément au droit du travail, et la décision relative à la violation du code par un membre du personnel de l'AMA ne pourrait pas faire l'objet d'un appel devant le TAS, car toutes les décisions seraient portées devant des tribunaux ordinaires ou des tribunaux du droit du travail.

M. KEJVAL remercie M. Kaiser pour sa présentation très complète. Au nom du Mouvement olympique, il soutient le report de l'approbation du code d'éthique à novembre, afin de permettre une discussion et une consultation plus approfondies, en particulier par le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA. Le mouvement sportif avait une forte préférence pour le modèle A, qui était similaire au processus actuel du Comité de révision de la conformité. Ce modèle offrirait l'indépendance nécessaire tout en prévenant le risque que l'AMA soit confrontée à un trop grand nombre d'appels du comité d'éthique indépendant.

M. HUSTING a déclaré que, comme l'a proposé le professeur Haas, les autorités européennes et publiques ont approuvé le report de la décision sur le code d'éthique de l'AMA jusqu'en novembre, mais ont également réitéré leur position concernant leur fort soutien à l'option B, avec la décision finale du comité d'éthique indépendant. Toutefois, l'Europe, qui se veut constructive, est ouverte au dialogue avec le mouvement sportif pour trouver une solution qui convienne aux deux parties. La partie européenne a souhaité rappeler sa position constante selon laquelle le code d'éthique devrait également se concentrer sur la prévention et la sensibilisation et présenter les valeurs et principes éthiques qu'il vise à protéger.

MS EL FADIL a déclaré que l'Afrique était d'accord pour que la question soit reportée à la réunion de novembre 2021 et qu'elle soutenait le modèle B, avec le conseil d'éthique indépendant, mais qu'elle pensait qu'il était très important de s'assurer de la cohérence entre les réformes de la gouvernance et l'élaboration du code d'éthique. Il fallait s'assurer qu'ils étaient alignés et qu'il n'y avait pas de contradictions. C'est la position de l'Afrique.

M. LUCENA a réitéré la position de One Voice. La présentation a été très utile pour sa région, le continent américain, et tous les représentants ont estimé que c'était une question importante. La poursuite de l'étude des valeurs du code d'éthique est très importante.

MS BATTAINI-DRAGONI dit que la question de la prévention mentionnée par le représentant des autorités publiques est très importante à ses yeux. En d'autres termes, quel que soit le modèle adopté, A ou B, il est essentiel que tous ceux qui ont des fonctions dans les différents organes de l'AMA reçoivent un très bon programme de prévention, car c'est le point de départ. Si l'on sait exactement quelles sont les règles, on est beaucoup plus à même d'éviter d'être corrompu ou de se retrouver dans des situations difficiles, et la discussion sur la prévention est donc essentielle selon elle.

Elle avait été surprise, car elle avait compris que le personnel était totalement exclu des règles en cours d'élaboration et elle avait compris que le personnel appartenait à un système

d'administration donné et était pris en charge directement par la direction de l'organisation. Elle acceptait cela et n'avait aucun problème avec cela, mais elle avait pensé que ce n'était pas le cas. A qui s'applique le système de mise en œuvre du code d'éthique ? Seulement à ceux qui assistent aux réunions ou qui coopèrent ? Peut-on dire quelque chose à ce sujet ?

En ce qui concerne le choix du modèle, à ce stade, elle pense qu'il est important d'avoir l'esprit ouvert, de ne pas s'en tenir exclusivement à un modèle, mais d'être conscient qu'à travers la discussion et le dialogue, il y aura la possibilité d'inclure tel ou tel élément dans un système. Par exemple, elle opterait personnellement pour l'option B ; mais, si elle savait qu'il était possible d'identifier des éléments de compromis entre A et B qui rendraient tout le monde heureux, ce serait la meilleure solution, et il y aurait un peu de temps pour donner une chance de trouver un résultat qui convienne à tout le monde en fin de compte, donc elle n'insisterait pas trop pour identifier deux choses qui ne pourraient pas être conciliées.

Au nom de l'Océanie, M. COSGROVE soutient la recommandation de report.

M. KAISER répond aux propos de Mme Battaini-Dragoni. Le personnel est dans le champ d'application du code et les principes généraux du code s'appliquent au personnel. Le personnel peut faire l'objet d'une enquête, mais les sanctions prévues par le code ne peuvent pas être prises à l'encontre du personnel car elles sont liées au système du droit du travail ; ainsi, en cas de violation, ce qui peut arriver, il faudrait une décision d'enquête qui serait ensuite transmise au département des ressources humaines pour décision, après quoi il y aurait une procédure conformément au droit du travail si nécessaire. Le personnel n'était pas du tout en dehors du champ d'application.

La différence entre les deux versions, A et B, porte sur l'organe de décision finale. Entre les deux, il pourrait y avoir d'autres systèmes qui permettraient un certain mélange des deux, mais le Comité exécutif devrait décider s'il veut un organe avec le Comité exécutif ou le conseil d'éthique indépendant qui prenne la décision finale sur la violation, les mesures à prendre ou la sanction. C'est parfaitement possible et A et B ne doivent pas être considérés comme totalement inconciliables, mais il faudra choisir l'organe de décision final.

En ce qui concerne le champ d'application du code, la section 2 donne une large liste des personnes qui pourraient tomber sous le coup du code, en dehors des organes normaux (Conseil de fondation, Comité exécutif, les différents comités permanents, le personnel, etc.) ; il y a aussi les personnes agissant en tant qu'agents, consultants ou contractants. Dans certains cas, dans le contrat d'agence ou de consultance, il serait nécessaire de prévoir spécifiquement qu'ils doivent se comporter conformément au code d'éthique, mais il est de plus en plus fréquent qu'une telle référence soit faite parce que l'organisation veut s'assurer que ses contractants se comportent conformément au code d'éthique. Il s'agissait d'un champ d'application très large.

LE PRÉSIDENT conclut que, conformément aux recommandations du groupe de travail et des membres du Comité exécutif, il est demandé au Comité exécutif de recommander au Conseil de fondation de reporter la décision sur la structure du code d'éthique de l'AMA jusqu'en novembre 2021. Il reste prudemment optimiste quant au fait que le Comité exécutif trouvera un consensus sur la structure du code avant novembre, car tout le monde sait combien cela est important pour l'organisation.

## D É C I S I O N

Proposition de reporter la décision sur le code d'éthique par le Conseil de fondation à novembre accepté.

– **4.3 Statutaire/réglementaire**

**4.3.1 Approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que le Conseil de fondation sera appelé à approuver sa composition le lendemain. Une liste actualisée a été envoyée aux membres la veille ; le seul changement par rapport à la liste précédente est la nomination de M. Lucena de Colombie pour la CADE et le changement de gouvernement en Bulgarie, ce qui signifie que M. Kralev est actuellement l'ancien ministre de la jeunesse et des sports mais reste membre du Conseil de fondation. Il s'agit là des deux seuls changements et il sera demandé au Conseil de fondation d'approuver la composition.

LE PRÉSIDENT estime que le Comité exécutif pourrait recommander au Conseil de fondation de reconnaître officiellement la composition du Conseil de fondation de l'AMA telle qu'indiquée dans les documents de cette réunion.

**D É C I S I O N**

Le Comité exécutif recommande au Conseil de fondation d'approuver la composition du Conseil de fondation.

– **4.4 Président honoraire - Mise à jour suite aux discussions entre les autorités publiques et le mouvement sportif**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que la question principale est la discussion entre les autorités publiques et le mouvement sportif sur la proposition de créer un poste honorifique, notamment pour honorer M. Pound, il donne donc la parole à M. Vesper pour faire le point sur la discussion.

M. VESPER observe qu'il est un peu tard, la réunion ayant dépassé d'une heure et demie. Il est clair que les membres souhaitent honorer M. Pound en tant que président fondateur sans lequel l'AMA aurait actuellement un aspect très différent et n'aurait pas connu autant de succès, mais le mouvement sportif est toujours en discussion avec les autorités publiques pour trouver un moyen approprié de reconnaître le travail et les réalisations exceptionnelles de M. Pound. Il proposera de faire une proposition lors de la prochaine réunion du Conseil de fondation en novembre après avoir clarifié la question avec la direction.

M. HUSTING déclare que les autorités publiques ont soutenu à l'unanimité la recommandation de reconnaître les mérites et la contribution de M. Pound à l'AMA et à la lutte contre le dopage dans le sport, mais qu'elles ont déjà exprimé le fait que le titre proposé pourrait soulever trop de questions, notamment en termes de gouvernance de l'AMA et d'équilibre au sein de l'AMA, et qu'il nécessiterait aussi sans doute des modifications des statuts. Cependant, les représentants des autorités publiques ont eu un dialogue très constructif avec leurs collègues du mouvement sportif et il est certain qu'ils arriveront à un bon compromis et à une bonne proposition pour la prochaine réunion.

DR SANGENIS a demandé quelles étaient les préoccupations des autorités publiques par rapport à la création du poste de président honoraire. Dans le mouvement sportif, une telle reconnaissance de services exceptionnels est très fréquente. Tout le monde sait combien le rôle de M. Pound au sein de l'AMA a été important. Elle souhaite clarifier la question car, d'après ce qu'elle a compris, la proposition est de le nommer président honoraire sans droit de vote ni droit d'intervention lors des réunions du Comité exécutif, mais simplement pour prononcer des discours d'ouverture ou des discours dans les universités, par exemple, et elle ne comprend pas vraiment le problème que ce titre pose à certains membres. C'était sa première réunion, elle ne pouvait donc vraiment comprendre que ce qu'elle avait lu dans les documents de la réunion.

M. HUSTING répond que les autorités publiques considèrent que le titre en lui-même n'est pas un problème ; la principale préoccupation tient plutôt au fait que l'AMA est une organisation spéciale, représentée à parts égales par le mouvement sportif et les autorités publiques. Les autorités publiques n'ont pas cette reconnaissance officielle, même pour les anciens présidents, premiers ministres, etc. La proposition pourrait également remettre en question l'équilibre au sein de l'AMA et ce qu'il faudra faire à l'avenir pour le prochain président honoraire, si l'AMA veut maintenir un équilibre entre les représentants du mouvement sportif et les autorités publiques. En outre, les autorités publiques pensaient que cela conduirait à des changements dans les statuts de l'AMA. C'est la principale raison pour laquelle ils ont trouvé cela assez difficile. Les représentants des autorités publiques ont discuté avec leurs collègues du mouvement sportif d'autres idées qui ne nécessiteraient pas de modifications des statuts, tout en reconnaissant les mérites de M. Pound.

#### D É C I S I O N

Il est pris note que les discussions entre le mouvement sportif et les autorités publiques se poursuivront et une nouvelle mise à jour est attendue en septembre ou novembre.

#### **– 4.5 Composition du Comité exécutif - mise à jour de la rotation**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL reconnaît que l'AMA a reçu des informations de la part des autorités publiques, par le biais de la plateforme One Voice, selon lesquelles il leur serait difficile, voire impossible, de mettre en œuvre un processus de rotation pour les membres qui les représentent au Comité exécutif, du fait que les membres du Comité exécutif sont actuellement nommés pour une période de trois ans. Il a été suggéré que, pour commencer, il y ait une rotation afin que tout le monde ne change pas en même temps. Le mouvement sportif l'a mis en œuvre, et les gouvernements pensent qu'il leur serait difficile de le faire. L'AMA a reconnu leur position ; par conséquent, cela se fera quand cela se fera, mais les membres sont nommés pour trois ans, ce qui signifie qu'ils devront démissionner de leur poste en cas de changement de représentation, puis il y aura une approbation formelle des nouveaux membres du comité exécutif par le conseil de fondation à chaque fois. Le message a été reçu et la direction agira en conséquence.

#### D É C I S I O N

La mise à jour des rotations est notée.

#### **5. Finances**

#### **– 5.1 Contributions des gouvernements/CIO (y compris les contributions supplémentaires pour la recherche et l'investigation)**

M. SER MIANG NG a évoqué les contributions des autorités publiques et du CIO. Au 18 mai, les contributions budgétisées des autorités publiques avaient augmenté à 56,8% par rapport au chiffre de 43,4% figurant dans les documents du Comité exécutif. Cette augmentation est due aux paiements récents du Japon, de la France, de la Roumanie, de l'Azerbaïdjan et de l'Uruguay, et le chiffre était de 69,4% pour la même période l'année précédente. Environ 8,7 millions de dollars US doivent encore être reçus. L'Océanie avait entièrement payé ses cotisations. En ce qui concerne l'Europe, 69,1% des contributions prévues au budget ont été reçues, et les pays qui doivent encore payer sont l'Allemagne, l'Italie, la Turquie, la Pologne et la Grèce, pour un total de près de trois millions de dollars. En ce qui concerne les Amériques, les contributions des États-Unis, du Mexique, du Brésil et du Venezuela étaient en attente, pour un total de 3,8 millions de dollars. L'Asie a payé sa contribution à hauteur de 60,3 %, 1,6 million de dollars restant à recevoir. L'Afrique a versé 20 % de sa contribution, et environ 80 000 dollars restent à recevoir. Des contributions supplémentaires ont été reçues à ce jour pour un

montant de 90 000 dollars grâce à l'Australie et au Japon. En outre, suite à l'annonce faite lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Katowice, l'AMA a reçu des contributions supplémentaires des autorités publiques pour un total de 3,5 millions de dollars pour la recherche et l'investigation de la part de la Chine, du Canada, de Chypre, de la Grèce, de l'Inde, de la Pologne et de l'Arabie saoudite. La France et l'Égypte se sont également engagées à verser une contribution de 160 000 dollars. Le CIO s'engage à verser une somme équivalente, ce qui signifie que l'AMA recevra quelque sept millions de dollars. L'AMA est extrêmement reconnaissante de ce soutien supplémentaire et il ne fait aucun doute que ces fonds supplémentaires aideront davantage la recherche et les enquêtes. L'AMA a également tenu à remercier Montréal International, car l'AMA a prolongé l'accord jusqu'en 2031. La contribution annuelle de Montréal International augmentera de près d'un million de dollars pour atteindre 2,4 millions de dollars, ce qui est une autre bonne nouvelle.

#### D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur les contributions.

#### – 5.2 Comptes de fin d'année 2020

MME CHUNG a demandé aux membres de prendre note qu'en plus des comptes de fin d'année habituels selon les IFRS (International Financial Reporting Standard), un deuxième ensemble a été inclus selon les GAAP suisses (Generally Accepted Accounting Principles), pour être examiné et recommandé au Conseil de fondation. Selon le commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, la principale différence entre les deux séries était la manière dont la valeur des investissements et les obligations de pension étaient rapportées et présentées, ce qui explique pourquoi la section sur les finances comptait 12 pages de plus. Les informations se trouvaient dans les dossiers des membres.

En ce qui concerne les faits saillants de 2020, dans l'ensemble, l'AMA avait terminé l'année dans une position financière très solide malgré une année difficile, avec 38,5 millions de dollars de revenus d'exploitation, soit une augmentation de 485 000 dollars par rapport à 2019. Tous les chiffres qui seront référencés dans son rapport seront en dollars américains. Du côté des excédents, l'AMA avait enregistré 5,2 millions de dollars, contre 573 000 dollars les années précédentes. Les contributions des autorités publiques ont atteint 98,2% du budget annuel de 18,7 millions de dollars, et celles du CIO 96,5%. Les contributions des autorités publiques reçues vers la fin de l'année ont été complétées par le CIO au début de 2021, ce qui n'a pas posé de problème. L'année 2020 a été une année très spéciale et l'AMA est reconnaissante d'avoir reçu ce niveau de contribution de la part des autorités publiques. Il reste encore quelques contributions à verser et les membres verront dans la liste des pays figurant dans leurs dossiers ceux qui n'ont pas payé ; elle les invite à le faire. Le niveau de contribution est comparable à celui des dernières années, ce qui est assez étonnant et elle a remercié les membres pour leur soutien continu et leur engagement envers la mission de l'AMA. Elle a également remercié le gouvernement du Japon, le gouvernement de l'Australie, la ville de Lausanne et le canton de Vaud pour leurs contributions supplémentaires de 271 000 dollars. Comme mentionné, Montréal International a également versé des contributions annuelles à l'AMA, qui se poursuivront pendant les dix prochaines années.

Du côté des dépenses de fonctionnement, l'AMA avait enregistré 33,9 millions de dollars, soit environ quatre millions de moins qu'en 2019 (37,8 millions de dollars). L'un des grands facteurs contribuant à cet excédent avait été l'annulation des événements et des réunions pendant presque toute l'année. Il y avait eu quelques voyages au cours du premier trimestre de 2020 ; mais, à partir de mars, la plupart des pays avaient été verrouillés et des restrictions de voyage avaient été mises en place, et les réunions et événements n'avaient pas été autorisés, de sorte que l'AMA avait été clouée au sol. Les réunions habituelles n'avaient pas eu lieu, par exemple les symposiums annuels et les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, de sorte que l'AMA avait enregistré des économies importantes dans les frais de



voyage et d'hébergement d'environ 3,4 millions de dollars par rapport à 2019. Les événements et activités en personne, par exemple les enquêtes, les audits, etc. avaient été convertis, dans la mesure du possible, en événements et téléconférences en ligne, même si la direction avait été réticente à faire pratiquement tout en ligne mais, après un an, l'AMA s'y était vraiment bien prise et avait gagné en efficacité. Les autres dépenses de fonctionnement administratif ont également été affectées, avec des réductions de près d'un million de dollars. Les activités de contrôle n'ont bien sûr pas été réalisées au niveau habituel, les dépenses ont donc été inférieures de quelque 200 000 dollars à celles de 2019. Les frais de consultation du projet, qui comprenaient différents services de consultation pour divers départements, avaient également été inférieurs à ceux de 2019 de 1,2 million de dollars, bien que les frais juridiques liés à un certain nombre d'affaires très médiatisées, comme RUSADA et le nageur chinois Sun Yang, aient encore nécessité des ressources financières importantes. En ce qui concerne RUSADA, le TAS avait toutefois accordé à l'AMA 1,8 million de dollars pour alléger certains des coûts encourus, et le paiement serait réparti sur les deux prochaines années.

Le plan stratégique de l'AMA pour 2020-2024 avait été approuvé par le Conseil de fondation au deuxième trimestre de 2020, et les activités et projets avaient été classés par ordre de priorité et avaient continué à être menés à bien pendant la pandémie. Pour des raisons évidentes, les embauches ont été suspendues pendant les premiers mois de 2020, et l'AMA a profité de cette période pour renforcer les compétences du personnel par des programmes de formation. Ce n'est que plus tard dans l'année que le nombre de ressources humaines a augmenté, avec la reprise des activités, ce qui explique en grande partie l'augmentation des salaires et des autres dépenses liées à l'emploi. Un autre facteur contribuant à l'augmentation des salaires a été l'ajustement unique du coût des pensions suisses pour les employés en Suisse, sur la base d'évaluations actuarielles indépendantes conformes aux IFRS.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, trois millions de dollars ont été dépensés, soit un peu plus que le budget, mais une diminution néanmoins par rapport à 2019 de 300 000 dollars. Beaucoup de travail et de préparation avaient été consacrés à ADAMS pour soutenir les changements requis du Code 2021 et des normes internationales associées, et il y avait également eu des investissements dans ADeL.

En résumé, le niveau des dépenses n'a pas été proche du niveau normal en raison de la pandémie, de sorte que l'AMA s'est retrouvée avec beaucoup d'économies combinées à un très bon niveau de contributions en raison de l'approbation de l'augmentation annuelle de 8 %, des efforts consentis par les autorités publiques pour payer et, pour couronner le tout, le taux de change du dollar américain/canadien a été favorable à l'AMA, tout cela ayant abouti à un excédent très positif pour l'année.

La réserve opérationnelle a augmenté de 2,5 millions de dollars pour atteindre 6,4 millions en 2020, conformément à la politique convenue. Les litiges ont également été augmentés de 500 000 dollars pour atteindre deux millions de dollars, deux augmentations approuvées par le Comité financier et administratif en août 2020. Le niveau de la réserve opérationnelle sera, bien entendu, un sujet de discussion lors de la réunion du Comité financier et administratif en juin. Le rapport détaillé de l'auditeur sur le système de contrôle interne a été favorable et aucune déficience n'a été constatée dans les contrôles comptables ; ainsi, dans l'ensemble, elle est très heureuse d'annoncer la situation financière positive de l'agence pour 2020. L'approbation de l'augmentation de 8 % des cotisations a été d'une grande aide. Cela met fin aux points saillants de 2020.

M. KEJVAL remercie M. Ng et Mme Chung pour les résultats obtenus ; l'AMA a économisé beaucoup d'argent qui pourra être utilisé dans les années à venir. S'il se souvient bien, le Comité exécutif a convenu de deux alternatives pour le budget en 2021, selon que l'AMA recevra ou non de l'argent des États-Unis. Quel est l'état de la situation ?

M. HUSTING fait une remarque générale sur le point relatif aux finances. Il a dû relayer une demande de l'Europe. Tous les futurs comptes de fin d'année devraient mettre en évidence les

indemnités versées au président de l'AMA, au vice-président, aux membres indépendants du comité exécutif et à tout autre fonctionnaire qui ne reçoit pas de rémunération de l'AMA mais qui a droit à des indemnités. L'Europe a également demandé à l'AMA de continuer à évaluer l'impact de Covid-19 sur les économies financières et, sur la base de cette évaluation, de revoir les méthodes de travail de l'AMA.

MME CHUNG répond à la question de M. Kejval sur le budget. En effet, deux versions du budget 2021 ont été préparées, l'une avec la contribution américaine et l'autre sans la contribution américaine. La situation est la même qu'en 2020, l'AMA continue donc à avoir des économies. L'AMA n'a pas encore reçu la contribution américaine en 2021 ; elle a travaillé sur la base de ce scénario, en suivant essentiellement la version du budget sans la contribution américaine.

M. NG a déclaré qu'il prendrait en compte la demande de divulgation des indemnités et l'évaluation continue de l'impact de la pandémie et de la façon dont cela affecte également les économies en termes d'ajustements à la réduction des voyages. Depuis le début de la pandémie, beaucoup d'efforts ont été faits pour s'assurer que l'impact de la pandémie soit réduit au minimum tout en faisant des économies. Cela est dû à l'effort continu de l'administration, qu'il félicite vivement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond à la question de M. Kejval en apportant une précision à la réponse de Mme Chung. L'AMA part du principe que les États-Unis paieront leur contribution ; la date limite de paiement est fixée à la fin du mois de juin. L'AMA réexaminera la situation à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il est prêt à recommander au Conseil de fondation d'approuver les états financiers audités pour 2020. L'auditeur présentera les comptes au Conseil de fondation le jour suivant pour approbation formelle.

#### D É C I S I O N

Les comptes de fin d'année 2020 seront recommandés au Conseil de fondation pour approbation.

#### – 5.3 Comptes trimestriels 2021

#### D É C I S I O N

Il est pris note des comptes trimestriels 2021.

### **6. Mises à jour des départements/points importants ou décisions**

#### – 6.1 Juridique

##### **6.1.1 Mise à jour sur la Russie**

M. SIEVEKING indique qu'il est chargé de présenter la mise à jour mais qu'évidemment le travail sur le suivi de la Russie implique des collègues de plusieurs départements, qui interviendront le cas échéant en cas de questions liées à leur domaine. S'exprimant au nom de ses collègues, il a souligné que le suivi de la situation russe avait déclenché une charge de travail très élevée pour l'AMA, rendant nécessaire l'investissement de ressources importantes, tant humaines que financières, pour assurer le suivi approprié de la mise en œuvre de la sentence du TAS par les signataires, pour surveiller le respect par RUSADA des conditions de réintégration et pour surveiller la gestion des résultats et le jugement correct des cas individuels des sportifs.

Il fera une brève mise au point sur chacun de ces aspects. Concernant le suivi de la mise en œuvre de la sentence du TAS, l'AMA surveillait évidemment la mise en œuvre appropriée

des conséquences par les partenaires et les signataires, concernant les événements en Russie et hors de Russie. L'AMA avait commencé par établir une liste d'un peu plus de 600 événements entrant dans la définition des championnats du monde et devant se dérouler n'importe où dans le monde dans un délai de deux ans, de décembre 2020 à décembre 2022, ainsi qu'une liste des officiels russes siégeant dans les conseils et commissions de tous les signataires concernés. Sur ce point, il y avait déjà un bon résultat : tous les officiels russes connus tombant sous cette définition telle que prévue dans la sentence du TAS avaient démissionné de leurs fonctions. L'AMA évalue donc les informations qu'elle a reçues sur d'autres personnes afin de déterminer si elles sont également concernées par la définition et si elles doivent quitter leurs fonctions. Un point important était le suivi des événements prévus en Russie au cours de cette période de deux ans, concernant 14 FI, et l'AMA leur avait demandé de retirer les événements de Russie ou de fournir des informations détaillées sur les raisons pour lesquelles ils estimaient qu'il était juridiquement et pratiquement impossible de déplacer les événements en dehors de la Russie, conformément aux termes de la sentence du TAS. À ce jour, trois FI ont retiré leurs événements de Russie et d'autres ont reporté leurs événements à des dates situées en dehors de cette période de deux ans et, pour tous les autres cas au moment de la rédaction du rapport, l'AMA examinait les informations fournies par les FI concernées. Pour tous les autres cas, au moment de la rédaction du rapport, l'AMA examinait les informations fournies par les FI concernées. De même, l'AMA examinait, pour toutes les manifestations organisées en dehors de la Russie, la question des uniformes, la description de l'équipe, l'hymne qui pouvait être joué, etc., ce qui constituait également un élément que l'AMA surveillait de manière proactive et, pour tous ces points, si l'AMA n'était pas d'accord avec la position adoptée par une FI ou l'explication fournie par une FI, elle pouvait ouvrir une procédure de conformité si elle considérait qu'il y avait non-conformité avec les dispositions de la sentence du TAS.

En ce qui concerne le suivi de RUSADA et les conditions de réintégration, la décision du TAS avait confirmé la non-conformité et défini un certain nombre de conditions à remplir par RUSADA afin de retrouver la conformité à la fin de la période de deux ans. L'AMA a élaboré un plan global de suivi des progrès réalisés par la RUSADA en vue de cette réintégration ; le plan a été récemment approuvé par le Comité de révision de la conformité lors de sa réunion d'avril et les informations seront partagées avec les partenaires concernées par les diverses questions liées à la lutte contre le dopage en Russie afin de faciliter le partage d'informations et la coordination le cas échéant.

En ce qui concerne la dernière section du travail de l'AMA sur l'affaire russe, la gestion et le suivi des cas individuels d'sportifs, les documents contiennent beaucoup d'informations, mais il a souligné qu'à la suite de la décision du TAS, une stratégie avait été élaborée pour donner la priorité et assurer le suivi des cas en suspens impliquant des sportifs considérés comme actifs, afin de garantir qu'aucun de ces sportifs ne participera aux prochains Jeux olympiques ou paralympiques de Tokyo ou à tout autre championnat du monde. Le département Renseignements et enquête et le département juridique de l'AMA, en collaboration avec des conseillers externes, avaient établi une liste de 50 cas prioritaires de sportifs actifs, des cas solides présentant une perspective raisonnable d'établir une violation des règles antidopage, de sorte que toutes les FI ayant des sportifs sur la liste avaient été invitées en février à indiquer rapidement à l'AMA si elles avaient établi une violation des règles antidopage à l'encontre des sportifs identifiés et à faire savoir à l'AMA si ces sportifs étaient susceptibles de participer aux prochains Jeux olympiques. Depuis l'envoi des lettres début février, sur les 50 cas à traiter en priorité, six sportifs ont été inculpés, 11 le seront prochainement, des enquêtes sont en cours sur 29 sportifs et l'AMA a déposé ses trois premiers appels contre la décision d'une FI de ne pas inculper des sportifs. L'AMA avait fait appel de trois décisions de la Fédération internationale de canoë devant le TAS, et ces cas étaient donc en instance devant le TAS. Pour les sportifs qui ne sont pas considérés comme actifs, mais pour éviter tout risque en termes de manifestations à venir, il y a environ 100 cas supplémentaires, et l'AMA a déjà contacté les FI ayant des sportifs sur la liste pour s'assurer que, si l'un de ces sportifs était susceptible de participer à des manifestations à venir, un dossier serait rapidement ouvert.

Concernant les cas de réanalyse, de 2015 à 2018, l'AMA avait saisi un certain nombre d'échantillons au laboratoire de Moscou, comme indiqué précédemment. Au total, 69 résultats d'analyse défavorables impliquant 63 sportifs avaient résulté du programme ciblé de réanalyse mené par le département Renseignements et enquête de l'AMA, et une décision avait déjà été prise dans 33 cas. Certains sportifs avaient fait l'objet de plus d'un résultat d'analyse anormal. 30 sportifs avaient déjà été sanctionnés et 33 autres avaient été accusés d'une violation des règles antidopage, ce qui est également très positif. Les membres ont obtenu d'autres détails sur les 50 cas et les cas du LIMS, sur le nombre de sportifs accusés et sur les décisions rendues. Tout dossier clos l'a été parce que le département Intelligence et Investigations de l'AMA, le département juridique et le conseiller juridique ont décidé que la décision de ne pas aller de l'avant était justifiée et appropriée, de sorte que l'AMA ne laisse aucun cas en suspens et qu'il continuera à faire régulièrement rapport au Comité exécutif sur le suivi.

LE PRÉSIDENT observe que, comme chacun le sait, le chapitre n'est pas encore clos. Il y a eu des progrès et des résultats positifs. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

M. COSGROVE évoque la réunion de One Voice qui s'est tenue la veille et remercie le Directeur général et M. Donzé qui y ont assisté et ont approuvé ce qu'il s'apprête à dire. Les membres de One Voice ont estimé qu'il s'agissait d'une bonne suggestion et ont demandé un rapport trimestriel plus formel comportant cinq éléments, et la raison de cette demande, en ce qui concerne les cas russes, est de s'assurer que le bon travail de l'AMA n'est pas gaspillé. Il sait qu'il y a toujours un souci de protection de la vie privée et qu'aucun des éléments ne comprendra d'informations sur les personnes, mais la proposition est d'avoir un rapport trimestriel formel qui énumère le nombre total de cas attribués aux FI, le nombre de ces cas traités par les FI, le nombre de cas qui, pour une raison quelconque, ne sont pas traités par les FI, la raison de cette inaction et ce que l'AMA propose de faire ou ce qu'elle fait pour s'assurer que tous les cas jugés viables sont traités et poursuivis par ces FI. Il pense que ce serait un bon élément de responsabilisation et de reconnaissance du travail accompli par l'AMA pour obtenir des preuves et préparer les dossiers, afin de s'assurer que ce travail n'est pas gaspillé et qu'il y a une certaine responsabilisation par rapport à ces cas. C'est la demande formelle et, une fois encore, il remercie le directeur général et M. Donzé pour leur présence la veille au soir. Il a présenté la demande au nom de One Voice.

M. HUSTING a remercié M. Sieveking pour cette mise à jour très complète. Les autorités publiques ont demandé à l'AMA de continuer à fournir des mises à jour régulières sur la situation relative à la mise en œuvre de la décision du TAS ainsi que sur les affaires LIMS en cours.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL confirme que la suggestion a été faite la veille lors de la réunion de One Voice et qu'il y a souscrit pleinement. Un document de synthèse sera préparé et le rapport sera mis dans un format approprié.

M. SIEVEKING dit qu'il va travailler sur la demande de One Voice. C'est beaucoup de travail, c'est pourquoi il a fait une présentation sans trop entrer dans les détails, mais il comprend la demande. Il assure les membres qu'aucun cas ne sera laissé de côté.

Avant de conclure le point de l'ordre du jour, LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur les lettres figurant dans la mise à jour des relations gouvernementales au point 7.12 que l'AMA a envoyées à l'UNESCO et au Conseil de l'Europe. L'AMA encourage les deux organisations à explorer les possibilités de déclarer la Russie non conforme à la convention sur la base de la récente décision du TAS. L'AMA tiendra les membres informés à ce sujet. Malheureusement, pour l'instant, il n'y avait pas grand-chose à signaler. Les lettres ont également souligné le travail de l'AMA pour assurer le renforcement du système.

## D É C I S I O N

Mise à jour de la Russie notée.

### **6.1.2 Mise à jour de la Fédération internationale d'haltérophilie**

M. SIEVEKING informe les membres que, le 4 juin de l'année précédente, le professeur McLaren a publié son rapport d'enquête. L'AMA a été très active depuis lors dans le suivi de cette affaire. Plusieurs lettres ont été envoyées au cours de l'été 2020 (hémisphère nord) à l'IWF et à l'ITA pour qu'elles donnent suite à 146 cas identifiés en suspens. L'ITA avait jusqu'au 18 février 2021 pour rendre une décision et faire le point sur tous les cas. Depuis le rapport, les informations fournies par l'ITA avaient déjà permis à l'AMA de clore 92 cas, ce qui signifie que des décisions avaient été reçues et qu'aucun suivi supplémentaire n'était nécessaire. L'AMA a reçu des informations sur tous les cas de l'IWF et de l'ITA. Ces informations étant assez volumineuses, l'AMA est toujours en train de les analyser, mais le travail sera bientôt terminé, après quoi un rapport interne sera rédigé avec des conclusions, permettant à l'AMA de déterminer la base sur laquelle une procédure de conformité sera entreprise. Le Comité de révision de la conformité a été régulièrement informé de la manière dont la situation était suivie; il a exprimé sa satisfaction quant à la manière dont la question était traitée et, une fois le rapport disponible, le Comité de révision de la conformité sera disponible pour un suivi supplémentaire en termes de conformité.

M. HUSTING a observé que l'Europe regrettait qu'aucune conséquence n'ait été proposée par l'AMA à ce jour pour les irrégularités découvertes dans le cadre d'activités antidopage passées et a également pensé que le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA pourrait se saisir de la question pour examiner comment faire en sorte que les personnes impliquées dans des conspirations liées au dopage ne deviennent pas membres des organes et comités statutaires de l'AMA à l'avenir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond qu'il s'agit d'un travail en cours et que, lorsque tous les éléments factuels seront sur la table, l'AMA les examinera.

Tant que l'on n'a pas de preuves sur quelqu'un, il est difficile de prendre des mesures concernant l'adhésion. Il suppose qu'une fois le code d'éthique appliqué, la situation pourrait s'améliorer. Pour certaines des personnes impliquées, leurs actions ont été dévoilées grâce aux enquêtes et au travail du département Renseignements et enquêtes de sorte que l'AMA n'a jamais hésité à agir ; cependant, on ne peut pas infliger de sanctions à des personnes avant d'avoir clairement identifié les preuves.

### **D É C I S I O N**

Mise à jour de la Fédération internationale d'haltérophilie notée.

### **6.1.3 Recommandations du groupe de travail sur les contaminants**

M. SIEVEKING dit que, pendant le processus de consultation du Code, la question de la contamination des substances par des médicaments destinés à la croissance du bétail a été discutée avec les partenaires et qu'il y a eu une recommandation pour que l'AMA crée un groupe de travail pour discuter de la question, en particulier du risque de contamination apparaissant dans les aliments naturels et transformés, des substances favorisant la croissance et des risques associés aux médicaments légitimes. Des recommandations ont été déposées ce jour-là, et il profite de l'occasion pour remercier les membres du groupe de travail pour l'excellent travail accompli afin que les recommandations soient déposées ce jour-là ; c'est une grande réussite, et il espère qu'elles amélioreront réellement la situation.

Deux recommandations ont été formulées, la première concernant les diurétiques, dont on peut abuser pour masquer la présence dans l'urine d'autres substances interdites. Il y a eu plusieurs cas récents dans lesquels des échantillons d'sportifs avaient été contaminés en raison de l'utilisation de produits pharmaceutiques oraux pris avec une ordonnance légitime ou de produits en vente libre. Pour résoudre ce problème, le groupe de travail a recommandé de fixer un seuil minimal de déclaration de 20ng/ml pour six diurétiques. Ils étaient énumérés dans le



document. Cela signifiait en pratique que, lorsque la concentration estimée par un laboratoire d'un échantillon était égale ou inférieure au niveau de 20ng/ml, le laboratoire ne signalait pas le résultat, sauf dans les sports de catégorie de poids, pour lesquels les résultats devaient être signalés mais comme des résultats atypiques, permettant un examen et une investigation supplémentaires si nécessaire.

La deuxième recommandation concernait les substances utilisées dans l'industrie bovine comme stimulateurs de croissance et l'ingestion ultérieure par les sportifs de la viande produite. Ce n'est pas un problème nouveau. Le clenbutérol avait été abordé dans le passé, mais d'autres substances étaient utilisées dans le même but. Pour régler la question, le groupe de travail a formulé une deuxième recommandation visant à adopter, pour les trois substances, le zilpatérol, la ractopamine et le zéranol, la même procédure que celle adoptée précédemment pour le clenbutérol, c'est-à-dire que, si la concentration estimée était égale ou inférieure à 5 ng/ml, elle serait signalée comme une constatation atypique, ce qui déclencherait une enquête par l'autorité de gestion des résultats compétente pour établir s'il s'agit d'une conséquence de la contamination de la viande, auquel cas le résultat atypique ne deviendrait pas un résultat d'analyse anormal, empêchant ainsi l'annulation du résultat de l'athlète. Le groupe de travail poursuivra son examen. Il existe d'autres substances, comme la boldénone, dont l'utilisation à des fins de stimulation de la croissance est à l'étude et qui feront l'objet d'un rapport à l'avenir, mais ce sont les deux recommandations qui, pour l'instant, sont recommandées pour approbation par le Comité exécutif.

Il attire l'attention sur les lettres techniques que le Comité exécutif est invité à approuver ce jour-là. Il n'y a pas eu de consultation pour les lettres techniques, ce qui n'est pas interdit par le Code. Le Code stipule expressément que, lorsque la question est sensible au facteur temps, il ne peut y avoir de consultation, et il a été considéré que la question était très sensible au facteur temps, étant donné que le travail a été finalisé très récemment par le groupe de travail. De nouveaux cas émergent chaque jour et les partenaires attendent les améliorations depuis longtemps, en particulier les sportifs, qui bénéficieront grandement des changements. Le seul objectif de la recommandation est de protéger les sportifs de procédures inutiles, de sanctions potentielles et aussi de l'annulation des résultats lorsque le résultat positif est dû à une contamination dûment établie. Ceci conclut son intervention. Il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. NIWA apprécie le travail acharné réalisé par le groupe de travail sur les contaminants et, au nom des autorités publiques, il souhaite soutenir la proposition du groupe de travail. Il y a eu un cas au Japon causé par l'ingestion d'un médicament contaminé, et le Japon a soulevé la question lors de la réunion du Comité exécutif en 2019. Il a remercié l'AMA et le groupe de travail pour les efforts déployés depuis lors. Il était essentiel de résoudre la question de la contamination pour protéger les sportifs propres.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que le mouvement sportif était favorable à l'approbation de la recommandation faite par le groupe de travail sur les contaminants. Il est vraiment important de protéger les sportifs innocents de la contamination de la viande, non seulement par le clenbutérol, mais aussi par le zilpaterol, la ractopamine et le zéranol, ainsi que de la contamination des produits pharmaceutiques par les diurétiques. Il a recommandé que les diurétiques continuent d'être interdits dans tous les sports, et pas seulement dans les sports de catégorie poids, car de nombreux autres sports sont exposés au risque de dopage par les diurétiques, comme tout le monde le sait.

M. SANDFORD remercie M. Sieveking pour son travail sur cette question. Il a fallu attendre très longtemps pour les sportifs et il est fantastique de voir des progrès dans ce domaine. Il attend avec impatience la suite des travaux du groupe de travail. L'AMA doit faire tout son possible pour protéger les sportifs innocents qui retournent des tests positifs en raison d'une contamination, c'est donc un grand pas en avant de l'AMA pour les sportifs.

M. HUSTING a remercié M. Sieveking pour sa présentation. Les autorités publiques et l'Europe ont approuvé les recommandations du groupe de travail et ont également salué l'impressionnant travail entrepris ; cependant, l'Europe a également voulu encourager le groupe à continuer à travailler sur le sujet en vue d'envisager l'inclusion de substances supplémentaires non encore couvertes par la présente recommandation. Il a une question plus technique, qui a été soulevée par l'Europe, et demande à l'AMA d'expliquer l'exclusion des diurétiques et des stimulateurs de croissance qui avaient été énumérés dans les termes de référence, dans les spécifications, mais qui ont ensuite été exclus de la recommandation. La direction de l'AMA pouvait-elle l'expliquer ?

LE DR RABIN a répondu au commentaire du Professeur Erdener. La recommandation ne portait que sur certains diurétiques très spécifiques et sur les stéroïdes anabolisants utilisés comme promoteurs de croissance. Il n'était pas question à ce moment-là de retirer les diurétiques de la Liste des substances et méthodes interdites, comme les membres ont pu le constater dans le projet de Liste des substances et méthodes interdites 2022 récemment distribué. Cela a été déconnecté.

Concernant le commentaire de M. Husting sur les substances initialement identifiées et non traitées pour l'instant, le clostebol a été ajouté à la liste des facteurs de croissance. Rien n'indique que le clostebol soit un problème, même s'il est utilisé comme promoteur de croissance chez les bovins. Il n'y a pas de problème apparent de dopage. Les cas de contamination observés concernaient le clostebol présent dans la composition de produits pharmaceutiques tels que les baumes à lèvres, clairement indiqués sur l'étiquette du produit. Cela ne signifie pas que le clostebol ne sera pas réexaminé par le groupe de travail. Il n'a pas été considéré comme une priorité par rapport à d'autres substances. L'AMA travaille toujours sur certains promoteurs de croissance, notamment la trenbolone et la boldénone. Le travail se poursuit et il n'exclut pas la possibilité d'examiner d'autres produits à l'avenir.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver les recommandations du groupe de travail sur les contaminants concernant l'approbation des niveaux de déclaration minimum pour les diurétiques et les stimulateurs de croissance.

#### D É C I S I O N

Les recommandations du groupe de travail sur les contaminants sont approuvées.

#### **6.1.4 Standard international pour la gestion des résultats**

M. SIEVEKING informe les membres que toutes les informations se trouvent dans le document. Il y avait quelques légères modifications proposées au standard, notamment en ce qui concerne deux définitions qui étaient liées spécifiquement au standard pour des raisons pratiques et logiques, et également quelques adaptations faites pour adapter certaines clauses au nouveau standard international pour les laboratoires ainsi qu'à deux nouveaux documents techniques. Les membres ont eu les détails dans le document. Il sera heureux de répondre aux questions à ce sujet.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver les modifications proposées au Standard international pour la gestion des résultats afin de s'assurer qu'il est conforme aux documents techniques et à la dernière version du standard international pour les laboratoires.

#### D É C I S I O N

Approbation des amendements proposés au Standard international pour la gestion des résultats.

## – 6.2 Conformité

### 6.2.1 Organisations sportives payant une cotisation - conséquences en cas de non-paiement de la cotisation annuelle 2021

M. GILLOT indique qu'il souhaite présenter brièvement le contexte du point de l'ordre du jour. Il y a 16 organisations sportives signataires du Code mondial antidopage qui ne font pas partie du Mouvement olympique, ce qui signifie que la contribution du Mouvement olympique au budget de l'AMA ne couvre pas ces organisations, et qu'il leur est demandé de payer une cotisation annuelle à l'AMA pour couvrir les coûts liés à leur contrôle de conformité. Cette cotisation s'élève à 2 000 dollars US depuis 2007 ; à l'époque, l'AMA se contentait d'examiner les règles des organisations et ne leur apportait pas un grand soutien. La situation a évolué au cours des dernières années et, dans le cadre des travaux du groupe de travail sur la révision de la politique d'acceptation des nouveaux signataires, il a été proposé au Comité exécutif de porter la cotisation à 10 000 dollars US par an afin de mieux correspondre à la réalité du travail effectué pour ces organisations. Au moment de la rédaction de ce document, trois fédérations internationales, la Fédération Internationale de Match Poker, la Fédération Internationale de Gira Sport et la Fédération Internationale de Kudo n'avaient pas payé leur cotisation annuelle 2021. L'IFMP et la KIF ont depuis payé leur cotisation annuelle, de sorte que seule l'IGSF n'a pas encore payé. L'AMA a envoyé un certain nombre de rappels et a proposé un plan de paiement mais, à ce jour, la fédération n'a pas payé ses cotisations. En ce qui concerne l'organisation, l'IGSF fait actuellement l'objet d'une procédure de mise en conformité pour défaut d'adoption de règles antidopage conformes au Code 2021 et aux Standards internationaux. Elle n'avait même pas envoyé un premier projet, et l'organisation était passée par l'exercice du questionnaire de conformité au Code en 2019 et avait reçu un rapport d'action corrective en mai 2019 avec 35 actions correctives. À ce jour, aucune de ces actions n'avait été prise en compte, malgré les innombrables offres de l'AMA de lui apporter son soutien. L'AMA doit-elle expulser l'organisation en tant que signataire du Code mondial antidopage ou le Comité exécutif souhaite-t-il suivre une autre voie ?

M. LALOVIC remercie M. Gillot pour sa présentation et pour avoir donné aux membres la bonne nouvelle que deux organisations ont payé leurs cotisations. Tous les sports sont basés sur des règles et, en ce qui concerne les finances, les organisations doivent également respecter les règles. Il ne voit aucune raison pour que l'AMA ne retire pas l'IGSF de la liste des signataires si elle ne paie pas ses cotisations avant la fin de l'année. L'AMA a proposé de rééchelonner le paiement et la fédération n'a pas répondu. Il n'est pas du tout favorable à une réduction de la dette ou à une réduction de la cotisation car ce serait envoyer un très mauvais signal aux autres qui ne respectent pas les règles.

M. HUSTING a déclaré qu'il était heureux d'apprendre que deux fédérations étaient en règle au niveau de leurs cotisations. Les autorités publiques souhaitaient proposer une prolongation jusqu'à la prochaine réunion du Comité exécutif pour prendre une décision finale sur l'IGSF. Il a également invité l'AMA à continuer à demander et à insister auprès de la fédération pour qu'elle adopte des règles antidopage dans les plus brefs délais, mais l'Europe a également souhaité inviter l'AMA à continuer à suivre la question des cotisations des très petites organisations sportives qui ne font pas partie du Mouvement olympique et, si nécessaire, à envisager de réajuster la cotisation annuelle afin de s'assurer qu'elle n'empêche pas les petites organisations sportives d'obtenir et/ou de conserver leur statut de signataire du Code, surtout en tenant compte de la période vraiment difficile causée par la crise Covid.

MS EL FADIL note que, sur les 16 signataires, 13 ont payé la cotisation annuelle, et qu'il y a un retard avec seulement trois organisations. Elle estime que l'AMA devrait faire preuve de souplesse et examiner les raisons pour lesquelles il y a eu un retard de paiement. L'AMA doit également garder à l'esprit qu'en 2020 et 2021, toutes les organisations ont été touchées par le Covid, aussi sa proposition est d'être flexible et peut-être d'autoriser les organisations à payer en plusieurs fois. Elle a préféré cette flexibilité à une action stricte. L'AMA devrait examiner les

raisons pour lesquelles les fédérations ne paient pas et devrait également prendre en compte la situation causée par la pandémie. L'AMA devrait donner aux organisations la possibilité de payer en plusieurs fois.

MS BATTAINI-DRAGONI a soutenu les deux déclarations qu'elle venait d'entendre. En résumé, l'AMA traverse une période exceptionnelle et doit penser différemment de d'habitude. Elle approuve l'idée de flexibilité et ne veut pas entendre parler d'exclusion à ce stade ; elle préfère utiliser le terme de suspension jusqu'à ce que le paiement soit effectué. L'AMA devrait se renseigner sur les raisons pour lesquelles l'organisation est confrontée à des difficultés financières qui l'empêchent de faire face à ses propres obligations.

Compte tenu des différentes suggestions faites par les membres, LE PRÉSIDENT propose de reporter au mois de septembre la décision relative à la fédération restante. Les membres sont-ils d'accord ?

#### D É C I S I O N

Proposition de reporter à septembre la décision sur les conséquences en cas de non-paiement de la cotisation annuelle.

### – 6.3 Science et médecine

#### 6.3.1 Protocole d'accord avec Shionogi and Company Limited

DR RABIN a déclaré que la société pharmaceutique japonaise Shionogi and Company Limited avait approché l'AMA pour établir un accord visant à faciliter l'échange d'informations sur les médicaments à potentiel dopant en développement dans son portefeuille. De tels accords faciliteraient l'accès de l'AMA aux substances à potentiel dopant, ce qui était très important pour l'AMA lorsqu'elle voulait mettre au point de nouveaux tests antidopage. Ce n'était certainement pas la première fois que l'AMA avait un protocole d'accord avec une société pharmaceutique ; elle en a eu quelques-uns. C'était important pour la capacité de l'AMA à développer des méthodes d'analyse pour les substances dopantes du futur. Il recommande l'approbation du protocole d'accord avec Shionogi and Company Limited par le Comité exécutif et, avec l'approbation des membres, l'AMA informera Shionogi qu'elle a rejoint la liste des sociétés pharmaceutiques soutenant l'AMA dans son rôle.

M. NIWA informe les membres que la société pharmaceutique vient de rapporter le protocole d'accord avec l'AMA. Au Japon, JADA, l'AMA et l'Association pharmaceutique japonaise avaient annoncé une déclaration commune visant à promouvoir conjointement les activités de protection et de développement de la valeur du sport en 2013. Ils ont travaillé à promouvoir la collaboration avec l'industrie pharmaceutique dans les activités antidopage, il se félicite donc de l'accord entre l'AMA et la société pharmaceutique en question. L'AMA a signé des protocoles d'accord avec de nombreuses organisations externes et il se demande si l'AMA a une stratégie pour la signature de protocoles d'accord avec des organisations externes.

LE PRÉSIDENT répond qu'il estime que le nombre de protocoles d'accord signés par l'AMA devrait toujours refléter les besoins réels de l'organisation et de ses partenaires. Chaque protocole d'accord signé est analysé en profondeur afin d'éviter tout doute quant à son utilité pour les objectifs de l'AMA. Tous ces protocoles visent à renforcer les capacités de l'AMA dans différents domaines tels que les enquêtes, la science, l'éducation, le développement de programmes, les contrôles et bien d'autres encore. L'AMA progresse avec un certain nombre de protocoles d'accord pour soutenir son travail et renforcer ses réseaux et ses relations. Il pense que le protocole d'accord avec Shionogi and Company Limited pourrait être approuvé.

#### D É C I S I O N

Approbation du protocole d'accord proposé avec Shionogi and Company Limited.

### **6.3.2 Retrait du statut de candidat pour le laboratoire à Riyadh (Arabie Saoudite)**

LE DR RABIN a indiqué que l'AMA avait reçu en avril de cette année-là une lettre du ministre saoudien des Sports demandant le report à 2023 de l'approbation du laboratoire antidopage de sang à Riyadh. Cette demande avait été examinée par le Groupe d'experts en laboratoires de l'AMA, conformément aux règles du SIL en vigueur. Étant donné que le statut de candidat de ce laboratoire expirerait en mai 2021 et compte tenu du long délai demandé avant le rétablissement du processus probatoire, les experts ont recommandé le retrait du statut de candidat avec la possibilité pour le laboratoire de Riyadh de présenter une nouvelle demande à l'avenir lorsqu'il sera prêt. Cette option a été communiquée aux autorités antidopage saoudiennes qui se sont montrées très satisfaites de cette proposition. Il a donc suggéré que le statut de candidat pour devenir un laboratoire approuvé par l'AMA soit retiré au laboratoire du King Faisal Specialist Hospital and Research Centre à Riyadh, en Arabie saoudite.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord avec la proposition.

#### D É C I S I O N

Proposition de retirer le statut de candidat au laboratoire de l'hôpital et du centre de recherche King Faisal de Riyadh approuvée.

### **6.3.3 Document technique pour le contrôle du dopage - Gouttes de sang séché (TD2021DBS)**

LE DR RABIN a indiqué que la technologie des gouttes de sang séché (DBS) appliquée à la lutte contre le dopage avait été mise au point par un consortium réunissant plusieurs ONAD, le CIO, l'ITA et l'AMA. Plusieurs aspects techniques clés de l'application du DBS aux analyses antidopage ont été abordés par des groupes techniques et par le consortium lui-même au cours des deux dernières années, y compris l'orientation de certains projets de recherche nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du DBS dans la lutte contre le dopage. Pour développer harmonieusement les DBS dans l'ensemble du système antidopage, depuis le sportif jusqu'au laboratoire qui établit les rapports, des principes et des règles communs devaient être appliqués dans tout le système afin de garantir une analyse de haute qualité et un rapport solide des résultats. Pour ce faire, le consortium a élaboré un document technique qui couvre les différentes phases critiques du DBS, depuis la collecte de l'échantillon auprès de l'athlète jusqu'au transport et au stockage des échantillons DBS. L'objectif est d'harmoniser les procédures et de s'assurer qu'elles sont bien intégrées dans les réglementations existantes en place. Le nouveau document technique est donc soumis à l'approbation du comité exécutif afin qu'il soit mis en œuvre le 1er septembre 2021.

MR NIWA reconnaît qu'il est important de promouvoir les activités de lutte contre le dopage et il reconnaît pleinement l'avancement des activités. Il approuve pleinement la proposition. Il note également que, pour l'introduction de la nouvelle méthode de test DBS, l'Agence antidopage japonaise et le laboratoire accrédité par l'AMA au Japon ont mené des travaux de recherche et développement en collaboration avec l'AMA. Il a entendu dire qu'un projet pilote serait mené pendant les Jeux olympiques de Tokyo en vue de la mise en œuvre complète des tests DBS et son pays souhaite contribuer à l'établissement de la future technologie.

MS TERHO dit que toutes les mesures qui contribuent à la protection du sport propre doivent être prises en compte et elle soutient l'approbation de la proposition et recommande également de permettre le stockage des échantillons de DBS pendant dix ans sans analyse supplémentaire si un autre échantillon est prélevé en même temps. À l'heure actuelle, les standards internationaux ne le permettent pas. Le Mouvement olympique a donc demandé qu'un projet soit soumis à la discussion lors de la prochaine réunion.



LE DR RABIN a confirmé qu'il était prévu d'appliquer la DBS aux Jeux olympiques de Tokyo, pas nécessairement les aspects de la collecte tels qu'ils sont reflétés dans le document technique actuel, mais en fait le transfert du sang collecté aux fins du BPA sur de la cellulose et ensuite le développement de la technologie DBS. C'est un projet que l'AMA aimerait mener à bien aux Jeux olympiques de Tokyo, et la mise en œuvre complète de la DBS, de la collecte auprès des sportifs au stockage, est un projet qu'il prévoit pour les Jeux olympiques d'hiver de 2022.

En ce qui concerne la question du stockage soulevée par Mme Terho, les échantillons DBS, comme tout autre échantillon, peuvent être conservés jusqu'à 10 ans. La possibilité de stocker les échantillons sans les analyser, comme cela a été suggéré, est actuellement à l'étude. Elle ne figure pas dans les règles, mais l'AMA envisage de la mettre en œuvre à l'avenir, ce qui fait l'objet de discussions avec les experts.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitent approuver le document technique qui entrera en vigueur le 1er septembre 2021.

Il remercie les membres d'avoir approuvé le document, qui représente une avancée importante pour l'AMA et l'ensemble de la communauté antidopage. Il s'agit d'une excellente nouvelle, compte tenu de tous les avantages potentiels de la DBS en tant que méthode de contrôle ; il pense qu'elle changera véritablement la donne pour la lutte contre le dopage. Il est nécessaire d'innover et la DBS est l'innovation que tout le monde attendait.

#### D É C I S I O N

Document technique proposé  
TD2021DBS approuvé.

#### **6.3.4 Modifications des documents techniques**

LE DR BARROSO a déclaré qu'il y avait deux demandes de décision du Comité exécutif, la première concernant certains des documents techniques approuvés en décembre 2020. Les documents techniques sont continuellement révisés sur la base des commentaires reçus des laboratoires et des partenaires. Il y a actuellement cinq documents techniques pour lesquels des modifications ont été proposées et le Comité exécutif est invité à les approuver. Pour quatre des documents techniques, les modifications étaient mineures et n'avaient rien de critique pour la réalisation des tests ou la validation des méthodes par les laboratoires. Les nouvelles versions des quatre documents techniques entreraient en vigueur le 1er juin de cette année. Le premier était un document technique sur le profilage des stéroïdes, l'EAAS ; il y avait le document technique IRMS pour la méthode de spectrométrie de masse du rapport isotopique ; le document technique NA se référant à l'analyse des norstéroïdes relatifs à la nandrolone ; et le document technique BAR sur l'analyse des échantillons de sang pour le BPA. Les documents ont été corrigés car il y a eu quelques erreurs de citations d'articles qui ont dû être modifiées, mais il n'y a rien de critique. Le dernier document technique était le document technique sur l'analyse de l'OEB pour lequel il n'y avait pas de modifications, mais il demandait un report de la date d'entrée en vigueur au 1er septembre, parce que le document technique 2021 comportait beaucoup de modifications importantes et que les laboratoires avaient été sérieusement affectés par la pandémie de Covid en termes d'acquisition de matériaux de référence, d'impossibilité d'effectuer des évaluations sur place, etc. Une demande quasi unanime a été reçue des laboratoires par l'intermédiaire de WAADS pour prolonger la date d'entrée en vigueur du document technique, ce qui ne signifie pas que les laboratoires ne peuvent pas commencer à appliquer le document technique immédiatement tant que la méthode est validée et qu'ils sont prêts pour cela car, comme les membres le savent, selon le Standard pour les Laboratoires, une fois qu'un document technique est approuvé par le Comité exécutif et publié, il peut être appliqué immédiatement.

## D É C I S I O N

Modifications proposées aux documents techniques approuvées.

### **6.3.5 Nouvelles lettres techniques**

LE DR BARROSO fait référence au point présenté précédemment par M. Sieveking sur les travaux du groupe de travail sur les contaminants. Cette recommandation devait être traduite en un document de niveau 2 pour les laboratoires afin qu'ils sachent comment faire leur rapport, et la recommandation portait sur deux lettres techniques, l'une concernant le rapport des promoteurs de croissance et l'autre sur le rapport des diurétiques qui pourraient être trouvés comme contaminants. La première contenait un niveau de déclaration minimal pour les promoteurs de croissance de 5ng/ml et, dans la seconde, pour les six diurétiques identifiés, le niveau de déclaration minimal avait été fixé à 20 µg/ml. Cela n'a pas exigé d'efforts spécifiques de la part des laboratoires, mais simplement une mise à jour de leurs procédures de déclaration pour ces substances, et les changements seraient ensuite intégrés dans le futur document technique MRPL2022, qui est actuellement en cours de révision et de rédaction par le groupe de travail.

M. HUSTING dit que les autorités publiques ont approuvé les modifications des documents techniques et les nouvelles lettres techniques, mais il doit transmettre deux demandes de l'Europe pour l'avenir. L'Europe souhaite inviter l'AMA, compte tenu de la complexité technique et de la nature scientifique des documents et lettres techniques, à fournir en même temps, si possible, un résumé donnant une évaluation de l'impact financier, administratif et politique possible de ces lettres et documents techniques. L'Europe a également invité l'AMA à prévoir un délai suffisant pour la consultation des documents, qui sont parfois très techniques, de sorte que la proposition de ses collègues du CAHAMA était d'au moins plusieurs semaines. Les partenaires et les autorités publiques ont dû demander des conseils spécialisés sur la plupart des documents.

LE PRÉSIDENT constate que M. Sieveking a déjà abordé la question du processus de consultation.

LE DR BARROSO répond qu'il ne répétera pas ce que M. Sieveking a dit en ce qui concerne les lettres techniques.

Pour les documents techniques, l'AMA prévoyait une consultation d'au moins trois semaines. Il est parfois nécessaire de trouver un équilibre entre le temps accordé à la consultation et la nécessité de disposer d'un document technique actualisé le plus rapidement possible, sachant que les documents doivent être approuvés par le Comité exécutif. Il est très conscient de la situation et, lorsqu'il y a des documents techniques pour lesquels des modifications sont critiques, l'AMA accorde à toutes les partenaires au moins trois semaines pour la consultation technique, ce qui est considéré comme un délai suffisant.

En ce qui concerne les conséquences financières, administratives et politiques, il n'entrera pas dans les détails, car la politique n'est pas son domaine, mais les laboratoires ont exprimé des inquiétudes quant aux conséquences financières de la modification des spécifications techniques. C'était une tâche difficile car il y avait des laboratoires dans le monde entier, tous les laboratoires n'étaient pas dans la même situation et la situation économique n'était pas la même dans chaque pays. Lorsque l'AMA recevait des commentaires des laboratoires indiquant qu'ils avaient besoin d'investissements importants dans l'infrastructure ou l'instrumentation, elle en tenait compte pour fixer une date d'entrée en vigueur du document technique qui permettrait aux laboratoires de répondre aux exigences et d'être conformes. Cela faisait partie du travail. Les exigences étaient augmentées de temps en temps, car cela correspondait aux progrès de la science et à l'amélioration de la qualité des laboratoires antidopage.

LE PRÉSIDENT demande que le Comité exécutif approuve les modifications apportées aux cinq documents techniques de l'AMA énumérés et aux deux lettres techniques. Les membres sont-ils d'accord ?

## D É C I S I O N

Les lettres techniques proposées sont approuvées.

### – 6,4 Éducation

#### **6.4.1 Projets de recherche en sciences sociales**

MME KANOUTÉ se félicite de l'occasion qui lui est donnée de présenter le programme de subventions pour la recherche en sciences sociales et la recommandation du Comité Éducation de financer 18 projets pour un total de 474 480 dollars US que le Comité Éducation demande au Comité exécutif d'approuver ce jour-là. Le comité Éducation s'est engagé à faire en sorte que la recherche en sciences sociales et l'étude du comportement humain, en d'autres termes, essayer de comprendre pourquoi les gens font ce qu'ils font, continuent de se développer et deviennent une composante essentielle des programmes de protection du sport propre. Pour aider à accroître l'importance et la visibilité de la recherche en sciences sociales dans la communauté du sport propre, une nouvelle stratégie de recherche en sciences sociales a été élaborée et présentée au Comité exécutif le 15 septembre 2020, puis approuvée. Le Comité Éducation, en collaboration avec le groupe consultatif d'experts en recherche en sciences sociales nouvellement formé, qui comprend des représentants mondiaux et des chercheurs actifs, poursuivra ses efforts combinés pour concrétiser les avantages de la recherche en sciences sociales.

Conformément à la stratégie de recherche en sciences sociales, le programme de subventions de recherche en sciences sociales 2021 a été révisé et relancé le 16 octobre 2020 par le biais du nouvel appel à propositions. Elle soulignera certains des principaux changements de cet appel dans un instant. Entre-temps, le programme de subventions révisé a connu le plus haut niveau d'engagement avec la plus grande répartition géographique des candidats et le plus grand nombre de demandes reçues, et potentiellement le plus haut niveau d'investissement si le Comité exécutif approuve la proposition de ce jour. En outre, beaucoup plus de demandes ont été reçues de pays non européens, ce qui était un objectif central de la stratégie de recherche en sciences sociales. Au total, le montant du financement demandé à tous les candidats s'élevait à plus de 3 millions de dollars US, ce qui démontre clairement l'engagement et la demande pour plus de recherche en sciences sociales, offrant une opportunité si des fonds supplémentaires sont mis à la disposition de l'AMA pour de telles recherches à l'avenir.

Les membres verront sur la diapositive un aperçu de la stratégie de recherche en sciences sociales, ainsi que la manière dont tout s'imbrique et la relation étroite entre le groupe consultatif d'experts en recherche en sciences sociales et le Comité Éducation de l'AMA. Conformément aux objectifs de la stratégie de recherche en sciences sociales, il y a eu un retour d'information de la part des candidats et des partenaires, ainsi que des observations supplémentaires de la part des membres du Comité Éducation. Le département Éducation, en collaboration avec le comité de révision de la recherche en sciences sociales existant à l'époque, a examiné et révisé le programme de subventions pour la recherche en sciences sociales, ce qui a donné lieu à un retour d'information et à des remises en question. Certains changements clés ont été apportés au programme de subventions en 2021. Le premier changement majeur a été la publication des priorités stratégiques de recherche, comme on peut le voir sur le côté droit de la diapositive, élaborées en collaboration avec le comité d'examen de la recherche en sciences sociales, qui existait à l'époque. Ces priorités ont permis aux candidats d'avoir une vision à plus long terme des besoins et des domaines d'intérêt en matière de recherche. Ces priorités, ainsi que la recommandation d'impliquer les organisations antidopage ou d'autres

partenaires dans les propositions de recherche, ont augmenté les chances que la recherche soit pertinente, que les partenaires soient au courant de la recherche et, surtout, qu'elles soient incluses dès le début, ce qui contribue à garantir que les résultats de la recherche soient pris en compte et mis en œuvre.

Les membres ont pu voir le résumé des projets et le large éventail de partenaires, telles que les ONAD, les ORAD, les FI et les CNO, impliquées dans les projets de recherche. Les priorités de recherche, ainsi que les modifications apportées à la structure du programme de subventions, avaient été établies lors d'une réunion ad hoc tenue le 24 septembre et approuvées par le comité Éducation.

Une autre amélioration a été l'introduction d'une approche à trois niveaux, qui a été mise en œuvre comme on peut le voir sur la diapositive. Le premier niveau se concentre sur les projets de grande envergure, multipays et multisports, ce qui permet de favoriser une approche plus internationale de la recherche ; le deuxième niveau se concentre sur les projets nationaux ou unisports ; et le troisième niveau se concentre sur les projets de plus petite envergure, pertinents au niveau local, et permet d'accorder des financements à petite échelle pour moins de 20 000 dollars US par projet. L'introduction du système de niveaux a permis de financer des projets à plus grande échelle, en reconnaissant et en exploitant l'expertise en matière de recherche et, à l'autre extrémité, le niveau trois a encouragé davantage de demandes pour des projets à petite échelle qui pourraient contribuer à améliorer les programmes au niveau local. Pour la première fois en plus d'une décennie de projets soumis par l'Amérique latine, un projet a été recommandé pour un financement ce jour-là. En outre, un processus de demande en deux phases a été introduit pour les projets de niveau 1 et de niveau 2, pour lesquels seule une expression d'intérêt avait été demandée à la première étape du processus de demande. Au total, l'AMA a reçu 56 manifestations d'intérêt pour les niveaux un et deux combinés. À l'issue du processus d'examen, 32 projets ont été invités à soumettre une demande complète. L'introduction d'un processus d'expression d'intérêt a permis de filtrer les demandes à un stade précoce et, pour les candidats moins susceptibles de recevoir un financement, de leur éviter de consacrer trop de temps et d'énergie à une demande complète. Toutes les demandes complètes de niveau 1 et de niveau 2 ont fait l'objet de deux examens indépendants par des pairs et d'un examen par le comité d'examen des sciences sociales. Les 11 projets de niveau 3 ont également fait l'objet d'un examen indépendant par deux membres du comité d'examen des sciences sociales.

Le comité Éducation s'est réuni du 14 au 16 avril et a tenu une réunion conjointe avec le groupe consultatif d'experts en recherche en sciences sociales afin de discuter des résultats des travaux relatifs au programme de subventions. Lors de la réunion conjointe, le président du groupe consultatif d'experts en recherche en sciences sociales, M. Rob Donovan, a présenté les résultats de la réunion du groupe qui s'est tenue juste avant la réunion du comité Éducation, au cours de laquelle 65 demandes de financement de tous niveaux ont été examinées. À l'issue de cette réunion, 18 projets au total ont été recommandés pour un financement. Pour le niveau 1, deux projets ont été recommandés pour un total de 108 738 dollars US ; pour le niveau 2, cinq projets ont été recommandés pour un total de 198 000 dollars US ; et, pour le niveau 3, 11 projets ont été recommandés pour un total de 167 742 dollars US. Les membres ont pu constater la diversité des projets inclus dans la proposition de financement. Ils verront les programmes pour les sportifs et les jeunes, les programmes d'éducation basés sur les valeurs et le fait que la proposition englobe également le concept culturel, en particulier en ce qui concerne l'Afrique. La question de la dissuasion est un élément clé, tout comme l'intention de se doper, les vulnérabilités et l'influence des médecins généralistes et des pharmacies sur les sportifs, ainsi que la question du niveau de connaissance de l'entourage des sportifs. En outre, les membres auraient également constaté que davantage de recherches seraient menées à partir de l'Afrique, que davantage de sportifs d'une grande variété de sports feraient l'objet de recherches et que davantage de recherches cibleraient le personnel d'encadrement des sportifs, qui a une influence significative sur le comportement des sportifs. Le comité Éducation a discuté

des recommandations avec le groupe consultatif d'experts en recherche en sciences sociales et a accepté de les soumettre au comité exécutif pour approbation.

Si les membres ont constaté des écarts entre le financement demandé et le financement accordé, c'est soit parce qu'il fallait vérifier la validité de la méthode, soit parce qu'une partie du financement demandé concernait des éléments qui ne devraient pas être financés, par exemple le salaire du chercheur principal ou les déplacements pour les frais de réunion.

Le comité Éducation a noté que les 18 projets proposés couvraient 14 pays sur les cinq continents, 72% des propositions de recherche représentant des pays en dehors de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Enfin, en ce qui concerne l'ambition de la stratégie de recherche en sciences sociales d'allouer un minimum de 35 % des subventions aux non-Européens, elle s'est réjouie que la recommandation de financement prévoie déjà plus de 60 % de financement pour les projets non-européens.

Si le Comité exécutif approuve la recommandation de financer les 18 projets, il s'agira du montant le plus élevé jamais alloué à des projets de recherche en sciences sociales. Elle demande donc au Comité exécutif d'approuver formellement la recommandation de financement des subventions de recherche en sciences sociales pour 2021, et elle remercie les membres pour leur attention et leur soutien. Elle se tient à disposition pour répondre aux questions, ainsi que la directrice du département Éducation, Mme Amanda Hudson.

MME BATTAINI-DRAGONI déclare qu'en fait, elle ne souhaite pas poser de question. Elle souhaite simplement signaler qu'elle a lu avec beaucoup d'intérêt les documents envoyés et a exprimé son appréciation très positive de la présentation convaincante, et elle a beaucoup aimé le troisième niveau pour les petites contributions. Elle pense qu'il sera intéressant à un moment donné de connaître l'évaluation des résultats liés à cette approche, d'avoir une sorte de retour d'expérience dans un an pour voir si cela a été un bon choix et si cela a répondu aux attentes.

MME EL FADIL a noté que l'Afrique a vraiment soutenu l'approbation des propositions faites par le Comité Éducation pour la recherche en sciences sociales et a fortement recommandé leur approbation par le Comité exécutif. Elle a été très heureuse de voir qu'il y avait une attitude très positive envers le fait que plus de pays en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord reçoivent des financements. Elle a constaté que plus de 60 % des financements étaient destinés à ces pays et a apprécié la tendance positive à l'augmentation de la recherche dans les pays hors Europe et Amérique du Nord.

LE PRÉSIDENT se félicite des commentaires positifs. Après cette présentation exhaustive, il estime que le Comité exécutif est en mesure d'approuver la recommandation du Comité de l'éducation concernant les subventions de recherche en sciences sociales.

#### D É C I S I O N

Projets de recherche en sciences sociales  
proposés approuvés.

#### – 6.5 Questions ouvertes sur les rapports des départements

#### D É C I S I O N

Rapports départementaux notés.

### 7. Domaines de discussion

#### – 7.1 Médiateur antidopage pour les sportifs

M. SANDFORD a rappelé que la raison pour laquelle tout le monde était là était pour un sport propre et des sportifs propres, et que la base de ce système et la façon dont il fonctionnait était la réglementation des sportifs ou des organisations qui réglementaient les sportifs. Il était essentiel, dans ce système, de disposer d'outils et de mécanismes permettant aux sportifs de



s'engager dans le système et de s'y retrouver, en créant une équité et une sensibilisation quant aux endroits où les sportifs pouvaient s'adresser pour résoudre leurs problèmes.

Il a demandé un retour d'information sur quelques points clés. L'une des premières choses était que, pendant l'année écoulée, le nom du projet était le Médiateur antidopage pour les sportifs. Le nom venait d'être changé en Ombuds. Cela signifie toujours exactement la même chose. Dans les documents de la réunion, il y avait une mise à jour de tous les travaux en cours et il a remercié le groupe de travail pour l'énorme quantité d'efforts déployés. Il y avait également le document de discussion sur les médiateurs, qui avait été remis au comité exécutif et au conseil de fondation l'année précédente, décrivant le besoin de médiateurs, ce qu'ils sont et ce qu'ils ne sont pas. Il y avait également le premier modèle d'Ombuds, appelé modèle de l'employé, et son mandat, et le deuxième modèle d'Ombuds, appelé modèle du contractant, et son mandat. Il s'agissait d'ébauches, et il a demandé des commentaires et des conseils à leur sujet. Le document de mise à jour contenait également un autre élément, à savoir les avantages de la présence de médiateurs dans le domaine de la lutte contre le dopage, qui figurait sous la rubrique des valeurs.

En termes de mouvement par rapport à la présentation précédente, il parle toujours des mêmes rôles ; le médiateur est toujours conçu pour s'intégrer dans le système actuel, mais certains modèles particuliers ont été définis et il existe des termes de référence autour de ces modèles. Le médiateur antidopage des sportifs fournit gratuitement aux sportifs une assistance et des conseils neutres, impartiaux et équitables en relation avec le Programme mondial antidopage et les entités qui y jouent un rôle.

Il a présenté la description des modèles. Ils présentent des similitudes importantes : la mission, les services, la fonction et l'objectif sont toujours les mêmes, et l'on parle toujours d'une approche régionale pour les deux modèles. Il existe cependant quelques différences majeures. Ces différences concernent la manière dont les modèles A et B s'intègrent à l'AMA, la personne à laquelle l'ombudsman rendra compte, la structure du bureau et les avantages potentiels. Même si les fonctions et les services sont les mêmes, il est nécessaire de réfléchir à ce que l'AMA veut obtenir pour les sportifs. En ce qui concerne les avantages potentiels, il a parlé d'indépendance, de la manière dont le bureau serait capable de travailler en collaboration au sein de l'AMA, s'il était capable d'identifier les problèmes avant qu'ils ne deviennent des problèmes, et comment cela s'intégrerait dans la structure.

Le modèle d'employé était le modèle 1 dans les documents. Il essayait de le comparer à un organe similaire au sein de l'AMA, qu'il pensait être le département des renseignements et des enquêtes. Il fait partie de l'AMA mais est également indépendant au sein de l'AMA, ce qui permet de travailler à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation. Il n'est évidemment pas totalement indépendant, il existe une structure hiérarchique, il rend compte au Conseil de fondation et les médiateurs régionaux sont des employés de l'AMA, mais ils sont également séparés et indépendants de l'AMA.

Le deuxième modèle est celui de l'entrepreneur, dans lequel un administrateur, éventuellement partagé à parts égales avec le département des renseignements et des enquêtes, dirigerait les médiateurs régionaux, et ces médiateurs seraient sous contrat avec l'AMA par l'intermédiaire de l'administrateur, qui ferait remonter l'information au département, puis à l'AMA. Dans les deux modèles développés, il y aurait un comité auquel il faudrait répondre, mais il serait très différent dans le modèle de l'entrepreneur et dans celui de l'employé. Pour le modèle de l'employé, il pourrait probablement y avoir un ombudsman en chef, qui dirigerait le bureau. Cela serait très difficile dans le modèle de l'entrepreneur, et il serait essentiel dans ce modèle que l'administrateur fournisse les services qui permettent la cohérence et la coordination des différents médiateurs, alors que cela serait beaucoup plus simple dans le modèle de l'employé. L'un des principaux avantages du modèle d'entrepreneur était l'indépendance du bureau. Les médiateurs seraient sous contrat avec l'AMA pour effectuer un travail particulier et seraient très indépendants, liés à l'AMA par le biais du département

Renseignements et enquêtes qui était déjà très indépendant, de sorte qu'il y aurait un plus grand degré d'indépendance.

Le retour des membres sur le meilleur modèle, ce qui serait le plus bénéfique pour les sportifs, l'AMA et le système de dopage, serait vraiment bénéfique. Le groupe de travail doit continuer à se réunir et à travailler avec la direction de l'AMA pour faire avancer ces idées. Aucun des modèles n'avait encore été présenté au comité des sportifs de l'AMA, tout simplement parce que les choses avaient évolué si rapidement au cours des derniers mois. Il devait donc se rendre au comité des sportifs et demander son avis sur les modèles qui serviraient le mieux les sportifs. Les choses évoluant très vite, il espère avoir un modèle final à présenter lors des prochaines réunions du comité exécutif et/ou du conseil de fondation. Une estimation très approximative du budget a été faite, mais elle dépendra en grande partie du modèle choisi.

LE PRÉSIDENT a soutenu cette importante initiative. En tant qu'ancien sportif, il a vraiment apprécié l'idée d'un médiateur antidopage pour les sportifs. Les sportifs et l'ensemble de la communauté antidopage en ont grandement besoin. Il est vrai que certains éléments de la proposition doivent encore être discutés, comme la meilleure façon de structurer le médiateur. Il pense qu'une telle personne ne devrait pas être un employé de l'AMA pour des raisons d'indépendance, et qu'il ne devrait pas s'agir d'une seule personne mais de plusieurs personnes dans différentes régions ; cependant, de nombreux progrès ont été réalisés et ils sont très appréciés.

Comme il s'agit de sa première réunion et de sa première intervention, DR SANGENIS se présente. Elle se dit honorée et heureuse de faire partie du Comité exécutif de l'AMA, et fera de son mieux. Les membres doivent lire et digérer un grand nombre de documents afin de pouvoir les commenter. Elle trouvera le temps et l'a déjà trouvé.

Elle remercie M. Sandford pour sa présentation. Elle a été médecin et a travaillé avec des sportifs dans le sport pendant plus de 20 ans, non seulement aux Jeux olympiques mais aussi sur une base régulière. Le médiateur est une question très sensible et, bien qu'il ne s'agisse pas d'un point de décision lors de cette réunion, c'est une question très importante sur laquelle M. Sandford a travaillé avec le groupe, et le comité exécutif devra faire des recommandations en plus du budget. Le choix d'un médiateur est très difficile, tout comme celui du modèle. Il y a des questions stratégiques qui doivent être résolues avant de commencer le processus de sélection, et il devrait certainement y avoir des personnes régionales en raison des différences culturelles et linguistiques. Et ce n'est pas tout : quel rôle cette personne représenterait-elle ? Pas un avocat, mais une personne qui recevrait les préoccupations et les expériences des sportifs. À qui cette personne rendrait-elle compte ? Est-il compliqué de penser à cette personne comme à un employé de l'AMA ? C'était sa question. Elle pense que c'est un sujet très sensible. Elle a remercié une nouvelle fois M. Sandford pour tout son travail.

M. KEJVAL a remercié M. Sandford pour son travail remarquable. Si l'on veut faire quelque chose pour les sportifs, le médiateur est la chose à faire. En tant que président de CNO, il a vu beaucoup d'histoires concernant des sportifs qui n'avaient pas triché ou fait quelque chose de mal dans un certain nombre de cas, et il était souvent très difficile de comprendre ce qui se passait. Il était vraiment important d'avoir quelqu'un comme ça. Les médiateurs régionaux étaient importants en raison des différences linguistiques. La question la plus importante est celle de l'indépendance, car il faut que la confiance règne entre le médiateur et les sportifs. Les sportifs doivent être sûrs que la personne indépendante ne fait pas partie de l'AMA, qu'elle est de leur côté. Il faut également parler des responsabilités et du budget, mais il est certain à 100% que l'idée a du sens et il veut la soutenir.

MS BATTAINI-DRAGONI dit qu'il s'agit d'un sujet extrêmement intéressant et elle souhaite rendre hommage à M. Sandford pour le travail qu'il a accompli dans le cadre de ce projet et la manière dont il avance. Cela dit, elle doit admettre qu'elle appartient à une génération plus ancienne qui comprend la fonction de médiateur d'une manière quelque peu différente de ce qui a été décrit. L'orateur précédent a souligné la notion d'indépendance. Le modèle de

l'ombudsman depuis les années 70, du moins en Europe, consiste à ne pas appartenir au gouvernement, mais à fournir des informations d'une part, et à essayer de manière indépendante de servir de médiateur entre la personne qui demande de l'aide et l'autorité, qui a une position différente. Elle a donné quelques conseils : elle a reconnu la nécessité d'une bonne information pour les sportifs. Il n'y a aucun doute là-dessus. Cependant, si l'on utilise un mot qui, dans certains continents, a une histoire et des expériences très claires, cela créerait une confusion incroyable, car il ne serait pas possible de recourir à un médiateur si l'on voulait le placer dans la structure de l'AMA, car, ce faisant, on créerait immédiatement un conflit d'intérêts. Par exemple, on ne pourrait pas s'attendre à ce que l'AMA, avec le Comité de révision de la conformité qui rend un certain nombre de décisions, soit de notre côté. Elle pourrait donner des explications, mais alors la personne ne devrait pas être appelée Ombuds, mais plutôt conseiller ou quelque chose de différent. La nécessité de fournir de bonnes explications est là ; l'AMA pourrait contribuer à apporter de la clarté, mais elle s'arrêterait là. On ne peut pas en demander plus. Si l'on veut construire quelque chose autour de l'AMA, pourquoi pas, mais il faut vraiment y réfléchir de manière constructive. Les personnes travaillant dans le département Renseignements et enquêtes sont également indépendantes, mais il n'y a pas d'attitude de la part de la société en général pour donner à ce département le même type d'interprétation par rapport au rôle de médiateur présenté. Elle a souhaité dire que le groupe devrait adopter l'idée de base de demander un avis approprié, mais a prévenu qu'il devrait faire très attention aux mots utilisés car, sur les différents continents, il y aurait des interprétations différentes. Elle a donc suggéré de réexaminer les mots utilisés et leur signification, ainsi que la façon dont ils suscitent immédiatement des attentes qui pourraient rendre l'ensemble de l'exercice encore plus difficile. Elle a beaucoup respecté le travail effectué jusqu'à présent, mais a vu la nécessité d'améliorer le dialogue entre les sportifs et l'AMA. C'est un souhait très important et plus que légitime, mais il faut faire attention aux mots utilisés et à la manière dont l'AMA avance dans le projet.

M. LUCENA félicite M. Sandford pour sa bonne présentation. Il remercie également M. Sandford pour les réunions virtuelles, en particulier celle qui s'est tenue quelques mois auparavant sur son continent. Ce soutien était clairement nécessaire. Il réitère la voix des sportifs et souhaite s'engager sur un modèle parfait pour l'approuver et faire en sorte que la région le comprenne mieux, en soutenant toujours la décision et en encourageant la transparence, la démocratie, la représentation des sexes et la répartition géographique. Il a remercié à nouveau M. Sandford et lui a dit de compter sur la CADE pour aider à trouver le meilleur modèle qui pourrait être utilisé à l'avenir pour aider la représentation de l'AMA.

M. SANDFORD a répondu de manière générale aux commentaires. Il est certain que l'approche régionale est celle qui a été adoptée pour les deux modèles. Il a été reconnu que c'était la meilleure façon de procéder. Il y avait déjà des médiateurs pour les sportifs. Ce n'était pas le premier. Les États-Unis en ont un, la République tchèque en a un et la Slovénie en a un. Ils existaient déjà dans certaines juridictions. L'AMA a comblé les lacunes, parce qu'il y en avait d'énormes. Les sportifs étaient vraiment habitués à l'idée d'un médiateur pour les sportifs. Lorsqu'ils discutaient avec eux, ils comprenaient tout de suite que c'était nécessaire et ils le voulaient vraiment. Il pouvait parler aux sportifs de changements au Code ou de la représentation des sportifs, mais dès qu'il a commencé à parler du médiateur des sportifs, il a commencé à obtenir un engagement et des sportifs disant qu'ils pouvaient voir comment cela fonctionnerait et que c'était une bonne idée, donc il était absolument en faveur de l'approche régionale. Il était donc tout à fait en faveur de l'approche régionale. Cependant, il était convaincu que la sélection des bonnes personnes pour ce poste serait d'une importance vitale, et que l'AMA devait s'assurer de bien faire les choses, surtout lorsqu'il s'agit de commencer quelque chose de nouveau comme cela.

En ce qui concerne le nom, comme il l'a dit, il y a déjà des médiateurs pour les sportifs et les sports ; il y a eu plusieurs rapports dans d'autres pays récemment sur leur création dans leurs propres juridictions. Il vient d'un pays où il n'est pas permis de s'appeler ombudsman

sans l'approbation du gouvernement, et il existe une loi spécifique dans le pays qui l'impose, mais il existe deux modèles d'ombudsman bien distincts, le modèle gouvernemental et le modèle organisationnel. Si quelqu'un veut jeter un coup d'œil, il existe une association internationale de médiateurs qui s'occupe principalement des médiateurs organisationnels, et le mandat est donc en partie calqué sur celui de l'association internationale. Il serait heureux d'orienter les membres dans la bonne direction.

Il a remercié M. Kejval pour tout son travail dans ce processus. Trois autres personnes fantastiques se sont investies dans ce processus et leur expertise a été infiniment précieuse, ce qui a permis au groupe de progresser.

Il remercie les membres pour leurs commentaires. Il devra l'examiner et retourner au comité des sportifs et passer un peu de temps à discuter avec la direction de l'AMA pour voir comment cela pourrait être intégré de la meilleure façon possible. Il demande aux membres de le contacter s'ils ont d'autres questions ou commentaires.

MME EL FADIL a déclaré des clarifications sur le coût de l'initiative.

M. SANDFORD répond que la question n'est pas claire pour lui non plus. Un total de 300 000 dollars a été mis dans les documents, mais cela dépend beaucoup du modèle choisi. Il est probablement plus facile d'établir un budget avec le modèle de l'entrepreneur, parce qu'il y a moins de coûts initiaux et que l'on peut également engager des personnes pour 50 % de leur temps au lieu de 100 %. Dans les documents, il est dit que le modèle de l'entrepreneur est probablement le plus facile à mettre en place et à faire fonctionner, parce qu'il est possible de contracter quelqu'un à 50 % et de le contracter davantage les années suivantes. Une fois que le groupe aura décidé du modèle, il reviendra vers le Comité exécutif avec un chiffrage complet.

MS BATTAINI-DRAGONI remercie M. Sandford pour sa réponse. Elle souhaiterait vivement entrer en contact avec lui, peut-être dans les semaines à venir, pour discuter de cette question. Elle avait l'intention d'attirer l'attention sur le fait que l'AMA devait être très prudente pour faire passer le message à tout le monde qu'il n'y avait aucune interférence ou conflit d'intérêts de quelque nature que ce soit. Il s'agit d'une discussion importante. Elle a beaucoup apprécié l'endurance et le travail de M. Sandford ; elle avait besoin d'être un peu plus convaincue sur certains aspects liés à cette question, mais elle n'était pas aussi têtue qu'elle aurait pu le paraître quelques minutes auparavant.

#### D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur le médiateur antidopage pour les sportifs.

#### **8. Divers/Prochaines réunions**

M. SIEVEKING note que son collègue M. May lui a demandé d'informer les membres du Comité exécutif que l'AMA va signer un protocole d'accord avec le CEADO, l'Organisation antidopage d'Europe centrale, pour collaborer à des programmes, des développements et des activités antidopage spécifiques. La première activité consistera à fournir un soutien en matière de formation et de développement aux membres de l'Organisation régionale antidopage d'Europe orientale.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leur participation à cette journée ; il se réjouit de voir la plupart d'entre eux à la réunion du Conseil de fondation le lendemain.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 15 septembre 2021, Istanbul, Turquie ;  
Comité exécutif - 20 novembre 2021, Brisbane, Australie (à confirmer en mai 2021) ;  
Conseil de fondation - 21 novembre 2021, Brisbane, Australie (à confirmer en mai 2021) ;  
Comité exécutif - mai 2022, lieu à confirmer ;  
Conseil de fondation - mai 2022, lieu à confirmer.

La séance s'est ajournée à 11 h 45.

POUR APPROBATION

**M. WITOLD BAŃKA**  
PRÉSIDENT DE L'AMA